



BANCA D'ITALIA
EUROSISTEMA

Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste

Aoste Juin 2011

2011

3



BANCA D'ITALIA
EUROSISTEMA

Economies régionales

L'économie de la Vallée d'Aoste

Numero 3 - Juin 2011

La présente note a été rédigée par la Filiale d'Aoste de la Banca d'Italia. Nous remercions vivement les organismes, les opérateurs économiques, les établissements de crédit, les associations professionnelles et tous les autres organismes qui ont rendu possible la collecte du matériel statistique et l'acquisition des informations réclamées.

La série «*Economies régionales*» vise à diffuser les études et les dossiers concernant les spécificités territoriales de l'économie italienne. Elle comprend les rapports annuels présentant l'évolution de l'économie de chaque région italienne, le cadre conjoncturel actualisé des indicateurs majeurs concernés par les rapports régionaux ainsi qu'un rapport de synthèse annuelle analysant l'évolution de l'économie des régions italiennes dans son ensemble.

© Banca d'Italia, 2011

Adresse

Via Nazionale 91
00184 Rome - Italie

Site Internet

<http://www.bancaditalia.it>

Filiale d'Aoste

Avenue du Conseil des Commis, 21
11100 Aoste
Téléphone : +39 0165 238100

Tous droits réservés. Les reproductions à usage éducatif et non commercial sont cependant autorisées en citant la source.

La date d'arrêt des statistiques figurant dans cette publication est le 26 mai 2011, sauf indication contraire.

Imprimé au mois de juin 2011 à la typographie La Vallée d'Aoste.

TABLE DES MATIÈRES

IA SYNTHÈSE	5
L'ÉCONOMIE RÉELLE	7
1. Les activités de production	7
L'industrie et les échanges extérieurs	7
Le bâtiment	10
Les services	13
La situation économique et financière des entreprises	16
2. Le marché du travail	18
L'emploi	18
L'offre d'emploi et le chômage	20
L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE	22
3. Le marché du crédit	22
Le financement de l'économie	22
L'épargne financière	29
La structure du système financier et les réseaux commerciaux	30
LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES	32
4. Les dépenses publiques	32
La dimension de l'acteur public local	32
La santé publique	32
Les investissements publics	33
Analyse territoriale des dépenses pour la recherche et le développement	34
5. Les principales modalités de financement	36
Les recettes fiscales	36
La dette publique	37
Les mesures régionales anti-crise pour soutenir les ménages et les entreprises	38
ANNEXES STATISTIQUES	40
NOTES MÉTHODOLOGIQUES	60

TABLE DES MATIÈRES DES ENCADRÉS

L'accessibilité des infrastructures pour le transport routier	11
L'évolution récente du secteur touristique par rapport au niveau national	14
L'évolution de la demande et de l'offre de crédit	25
La révision de la réglementation financière de la région	36

AVANT-PROPOS

Convention des signes :

- le phénomène n'existe pas ;
- le phénomène existe, mais les données sont inconnues ;
- .. les données n'atteignent pas le montant significatif de la commande minimum prise en considération ;
- : les données ne sont statistiquement pas significatives.

Lors de la présente édition, les données de crédit ont fait l'objet d'une profonde révision à laquelle sont imputables d'éventuelles différences par rapport aux données précédemment publiées.

LA SYNTHÈSE

En 2010, l'économie de la Vallée d'Aoste a montré des signes de reprise. Sur la base des estimations de Prometeia, le PIB régional a augmenté de 1,4% récupérant moins de la moitié de la baisse des deux dernières années. Le secteur des services et de l'industrie proprement dite ont contribué à l'augmentation de l'activité, alors que le domaine du bâtiment a enregistré une ultérieure chute de sa valeur ajoutée.

Les commandes et la production dans le secteur de l'industrie ont enregistré une amélioration en 2010, après la baisse relevée lors des deux années précédentes, principalement grâce à l'accroissement du commerce international. Les exportations des entreprises valdôtaines ont connu une intense reprise, supérieure à celle observée au Nord-Ouest et au niveau national, sans toutefois atteindre les niveaux précédant la crise: ce sont les résultats particulièrement positifs des ventes de produits en métal, principal secteur de l'exportation régionale, qui y ont contribué. Les vastes marges de capacité de production inutilisée n'ont pas favorisé la reprise des investissements.

Dans le secteur du bâtiment, les enquêtes de conjoncture ont mis en évidence une nouvelle contraction de l'activité; quelques informations indiquant une amélioration sont parvenues du marché immobilier, qui a enregistré une augmentation du nombre des transactions et des prix de vente.

De faibles signaux de reprise sont arrivés des principaux secteurs dans le domaine des services: les flux touristiques et les passages de véhicules lourds ont augmenté; bien que les consommations finales des ménages aient légèrement augmenté, en 2010 la dépense pour les biens durables a diminué.

La reprise de l'activité économique a favorisé l'augmentation de l'emploi dans son ensemble, contrairement au Nord-Ouest et au reste de l'Italie. De tous les secteurs, la seule contribution positive a été celle du secteur des services, alors que l'agriculture et l'industrie ont enregistré des résultats négatifs; l'augmentation a presque exclusivement concerné la composante féminine et les travailleurs indépendants. La brusque baisse des allocations de chômage partiel (CIG), qui sont retombées aux niveaux précédant la crise, témoigne également de la reprise de l'emploi.

Les plus récentes données de conjoncture, en rapport notamment avec le cours des commandes dans le secteur de l'industrie et de la CIG, indiquent un ralentissement de la reprise économique lors du premier trimestre de cette année.

Fin 2010, les prêts bancaires aux résidents de la région ont recommencé à augmenter après le léger fléchissement de l'année précédente. La dynamique positive du crédit se rapporte aussi bien aux prêts aux ménages consommateurs, en légère accélération par rapport à 2009, qu'aux prêts aux entreprises, qui avaient chuté l'année pré-

cédente. L'augmentation des financements bancaires s'est également poursuivie durant le premier trimestre de 2011, avec, cependant, un taux inférieur à celui de 2010.

La qualité du crédit est restée élevée vis-à-vis des ménages consommateurs, alors que celle des financements aux entreprises s'est détériorée, et plus particulièrement en ce qui concerne les ménages producteurs. Pour ces derniers, l'aggravation de la qualité du crédit s'est reflétée dans l'augmentation de l'incidence sur les prêts aussi bien des créances bancaires en souffrance que des crédits à des sujets temporairement en difficulté.

En région, l'épargne financière a augmenté pour les entreprises, alors qu'elle a diminué pour les ménages. Les épargnants valdôtains, bien que continuant à principalement privilégier les instruments financiers caractérisés par des niveaux de risque contenus, se sont tournés vers des activités au rendement plus élevé. Les dépôts des ménages en faveur des emprunts d'État et des parts d'OPCVM ont diminué, alors que les entreprises ont réduit leurs comptes courants, mettant ainsi en œuvre une re-composition de leur portefeuille en faveur des opérations de mise en pension de titres, des emprunts d'État italiens, des obligations non bancaires et des actions.

L'ÉCONOMIE RÉELLE

LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION

L'agriculture. – En 2010, les difficultés dans le secteur agricole, dont la valeur ajoutée s'était contractée durant la période 2008-2009, se sont poursuivies. Dans le secteur de la zootechnie, qui contribue à plus des deux tiers de la valeur de la production du secteur primaire, il a été enregistré une baisse du nombre de pièces de bétail élevées dans la région (tab. a5). Inversement, de toutes les plus importantes productions agricoles, la production vitivinicole a considérablement augmenté (tab. a6).

Le nombre d'entreprises de la région opérant dans le secteur agricole a encore diminué (-4 %; tab. a4), comme en témoignent les données de *InfoCamere-Movimprese* (enquête menée par la société informatique des chambres de commerce italiennes). L'emploi dans le secteur a également chuté.

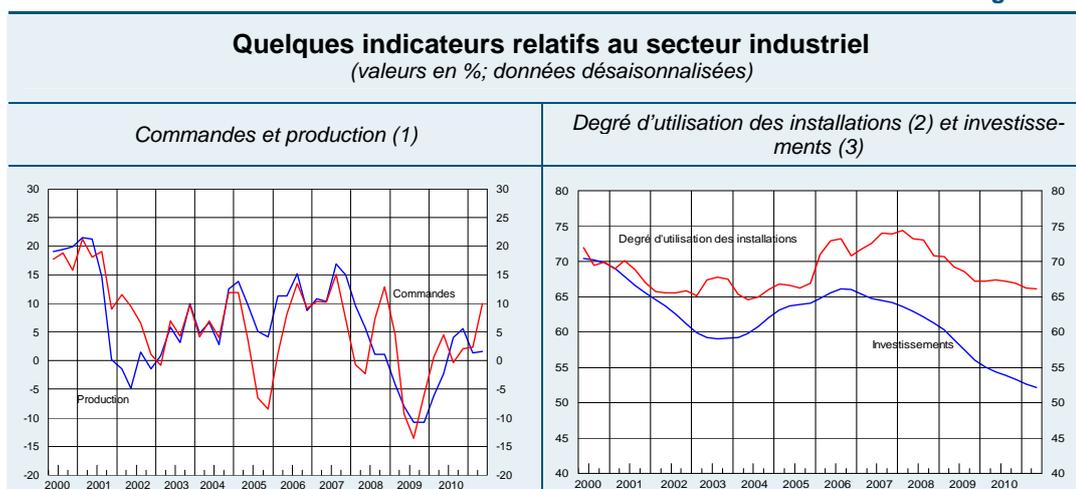
L'industrie et les échanges extérieurs

Selon les estimations de *Prometeia*, la valeur ajoutée dans l'industrie proprement dite a augmenté de 5,2%, après la baisse significative de l'année précédente (-16,9%).

Comme en témoignent les indicateurs qualitatifs de *Confindustria* Vallée d'Aoste, à partir du second semestre 2009, la demande des entreprises a montré des signes de reprise qui se sont atténués durant les derniers mois. Le rétablissement de la demande a plus particulièrement concerné le secteur sidérurgique, le plus important secteur de la région, boosté par les exportations.

La reprise de la demande s'est répercutée sur la production qui, selon les enquêtes trimestrielles de la *Confindustria* Vallée d'Aoste, aurait seulement récupéré une partie réduite de sa précédente baisse. Fin 2010, il semble que la baisse du degré d'utilisation des installations industrielles, utilisées à 64% de leur possibilité, presque 10 points de moins par rapport au pic de l'année 2008, se soit arrêtée. La présence d'importantes marges des capacités de production inutilisée, combinées à une incertitude élevée de l'évolution de la conjoncture, a eu une incidence négative sur les investissements des entreprises: sur la base des enquêtes de *Confindustria*, au cours de 2010, le pourcentage d'entreprises ayant déclaré avoir l'intention d'investir (fig. 1.1) a encore diminué.

Figure 1.1



[Source: élaboration des données de *Confindustria Vallée d'Aoste, Indagine previsionale trimestrale (Enquête prévisionnelle trimestrielle)*.
(1) Soldes entre le pourcentage des réponses «en augmentation» et «en diminution» fournies par les entreprises interrogées, moyennes glissantes à trois termes; (2) degré d'utilisation moyenne des installations, historiques des données (3); pourcentage de la moyenne des entreprises déclarant vouloir investir.

L'enquête de la *Banca d'Italia* sur les entreprises industrielles ayant leur siège dans la région de la Vallée d'Aoste et employant au moins 20 personnes, confirme le cadre de faible reprise conjoncturelle: en 2010, l'augmentation du chiffre d'affaires, due en partie à la hausse des prix des matières premières, a correspondu à une ultérieure réduction des investissements. Les réponses des entreprises interviewées mettent en évidence pour 2011 une poursuite probable de la reprise, qui entraînerait par conséquent des investissements majeurs.

C'est en se fixant pour objectif de lutter contre la chute des ventes liée à la récession internationale, que de nombreuses entreprises ont modifié leurs prix ou ont adopté des stratégies alternatives («non de prix») visant l'amélioration qualitative des produits, l'enrichissement de l'offre ou la promotion commerciale. Sur la base du Sondage conjoncturel effectué par les filiales de la Banca d'Italia entre septembre et octobre de l'année passée, 85% des entreprises du Nord-Ouest ont opté pour des stratégies de prix; l'incidence est légèrement plus élevée pour celles qui ont adopté des stratégies alternatives (91%). Ces proportions seraient plus élevées pour les entreprises valdôtaines.

L'activité innovatrice des entreprises valdôtaines, entendue comme changement des processus de production, de la gamme des produits proposés ou des systèmes d'organisation et de gestion, ont constitué une réaction supplémentaire des entreprises face à la récession. Selon les résultats du Sondage conjoncturel, environ 43% des entreprises manufacturières du nord-ouest a déclaré que la crise avait été un stimulus pour innover, alors que pour 7% d'entre elles a représenté un obstacle. Dans la Vallée d'Aoste, le nombre d'entreprises ayant été stimulées par la crise pour innover serait supérieur à la moyenne de la macro-zone.

Sur la base des données *InfoCamere-Movimprese*, le solde global entre les inscriptions et les cessations d'activité dans le registre du commerce et des sociétés a encore été négatif dans le secteur de l'industrie proprement dite.

L'administration régionale est intervenue pour soutenir les entreprises en prévoyant de plus importantes bonifications d'intérêts, la réduction du taux de l'IRAP (impôt régional sur les activités de production) et la suspension de deux semestrialités

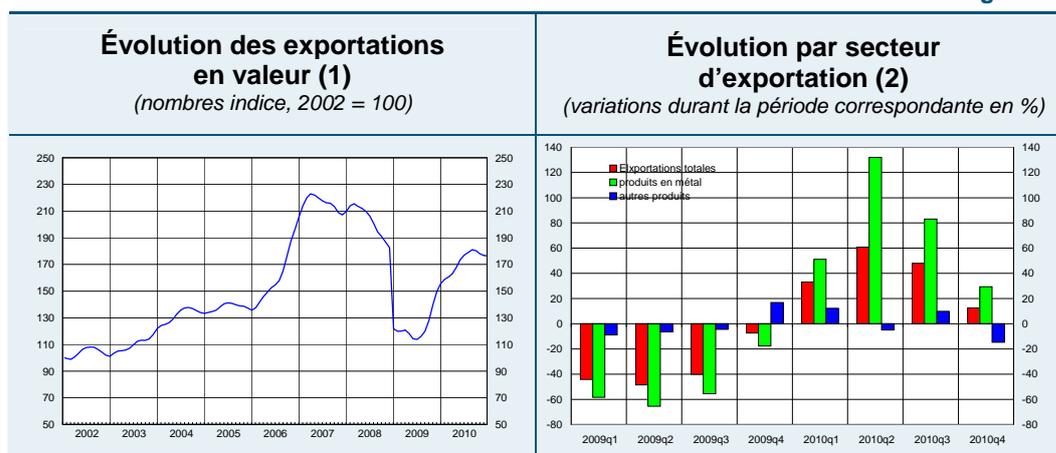
des versements des prêts régionaux sans intérêts (cf. paragraphe de la section *Les finances publiques décentralisées: Les mesures anti-crise pour soutenir les ménages et les entreprises*).

Les échanges extérieurs. – Sur la base des données provisoires de l’Institut national de statistique italien (ISTAT), il semble qu’en 2010, après la baisse des deux années précédentes, les exportations de biens à prix courants aient recommencé à augmenter (36,2%; tab. a9). Les niveaux du quatrième trimestre sont toutefois encore loin du pic précédent lors du premier trimestre 2008.

Les effets de la crise se sont rapidement manifestés à tous les niveaux de l’activité économique de la Vallée d’Aoste, mais dans une moindre mesure par rapport aux autres régions du Nord-Ouest, et cela, conséquemment au bas degré d’ouverture de la région (mesuré par le rapport entre exportations et PIB courants, équivalent à 20,8%) au début de la crise (29,4% dans la moyenne du Nord-Ouest). Le rétablissement des ventes extérieures a été relativement plus rapide par rapport à la reprise des échanges mondiaux. En décembre dernier, lors de la comparaison de leurs respectifs points les plus bas (juillet 2009 pour le commerce mondial, juin 2009 pour les exportations régionales), nettes des volatilités, les exportations régionales et la demande mondiale avaient respectivement augmenté de 54 et 40%. De cette manière, fin 2010, le commerce mondial avait dépassé les niveaux pré-crise de 11%, alors qu’il manquait plus de 15% aux exportations régionales pour atteindre de nouveau ces niveaux. L’effet particulièrement intense de la chute du commerce mondial sur le niveau des exportations de la région peut s’expliquer en se référant à la typologie de biens exportés. Les biens d’équipement et intermédiaires, plus sensibles au cycle, représentaient, en effet, durant la période 1999-2007, presque 87% des exportations régionales (en Italie, environ 66%). À eux seuls, les biens intermédiaires représentaient 73,6% (en Italie, un peu plus de 33%). La Vallée d’Aoste résultait être la région la plus spécialisée dans ce secteur.

Depuis le début de l’année 2010, la reprise des exportations s’est concentrée dans le secteur des produits en métal (66,3%, -51,0 en 2009), qui représente plus des deux tiers du total régional, et a bénéficié du rétablissement de la demande mondiale et d’une augmentation soutenue des prix. Parmi les plus importants secteurs, les ventes extérieures de produits alimentaires et de moyens de transport ont augmenté, alors que les exportations d’outillages, qui, en 2009, dans la Vallée d’Aoste, n’avaient pas ressenti la crise (tab. a9), ont chuté.

Figure 1.2



Source: élaboration des données ISTAT. Cf. section: *Notes méthodologiques*
 (1) Données mensuelles désaisonnalisées. – (2) Données trimestrielles.

Durant le dernier trimestre de l'année, la reprise des exportations s'est atténuée, après avoir été particulièrement prononcée au cours des neuf premiers mois (fig. 1.2).

La reprise des ventes extérieures des entreprises valdôtaines a concerné aussi bien les marchés de l'Union européenne (UE) que ceux du reste du monde, avec une augmentation supérieure dans ce dernier groupe de pays (43,1%). Ce phénomène s'est vérifié sur la quasi-totalité des principaux pays de destination (tab. a10).

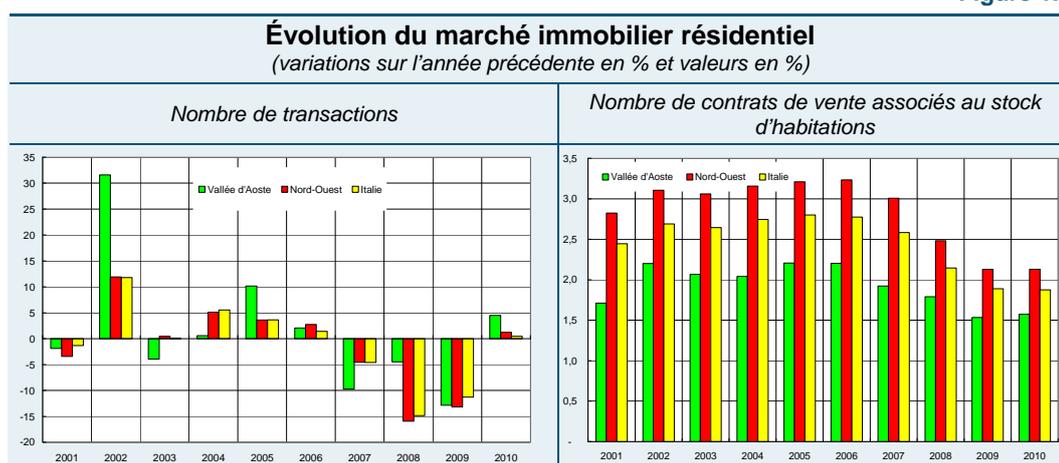
En 2010, les importations ont également dépassé la moyenne nationale (respectivement de 54,4 et 23,4%; tab. a9): c'est essentiellement l'importante augmentation enregistrée dans le secteur des métaux et des produits en métal qui en est la cause.

Le bâtiment

En 2010, l'activité dans le secteur du bâtiment a continué à se réduire. Selon les estimations de *Prometeia*, la valeur ajoutée dans la région valdôtaine a diminué de 3,7%. Sur la base des données ISTAT, au cours des trois années précédentes, elle avait chuté à un taux annuel moyen de 4%.

Les entreprises interrogées par la *Banca d'Italia* ont souligné la baisse, non seulement de la production, mais également du nombre de salariés. Selon les enquêtes prévisionnelles de l'ANACE Piémont (Fédération italienne du bâtiment) effectuées sur un échantillon d'entreprises valdôtaines, les soldes entre indications d'augmentation et diminution du chiffre d'affaires et de l'emploi ont empiré, suivant ainsi l'évolution en cours depuis fin 2008. Cependant, le nombre d'entreprises ayant déclaré vouloir investir durant le premier semestre 2011 serait en hausse. Tout au long des douze mois se concluant en septembre 2010, les données de la *Cassa edile regionale* (Caisse régionale du bâtiment) ont mis, elles aussi en évidence une réduction du nombre de travailleurs et du nombre global d'heures travaillées (-1,2%).

Figure 1.3



Source: élaboration des données de l'Agenzia del territorio (services italiens du cadastre).

Quelques signes positifs sont parvenus du marché immobilier. Selon les enquêtes de l'Observatoire sur le marché immobilier (OMI) de l'*Agenzia del territorio* (Servi-

ces italiens du cadastre), en 2010, après avoir chuté pendant trois années consécutives (- 27,1% durant la période 2007-2009), le nombre de transactions immobilières dans la région a recommencé à augmenter (4,5%) et ce, de manière plus significative par rapport à la moyenne nationale. Le prix des habitations, en valeur nominale, a augmenté de 2,5% par rapport à l'année précédente, valeur supérieure de peu à celle enregistrée en 2009 (2,3%), et ce, suite à la hausse d'environ 10% relevée dans certaines localités à vocation touristique. Les prix ont, par contre, subi un fléchissement au Nord-Ouest (-0,2 %), mais ont enregistré une hausse modeste au niveau national (0,2%; cf. section: *Notes méthodologiques*).

En 2010, 1,6% du stock résidentiel immobilier régional (fig. 1.3), une valeur historiquement basse, a été objet de transaction. Par contre, au Nord-Ouest et au niveau national, le nombre de transactions n'a pas bougé (respectivement 2,1 et 1,9%).

Le secteur du bâtiment pourrait prendre, dans le futur, un nouvel essor suite à l'augmentation des déclarations de début d'activité (19,2%) et des concessions de travaux publics délivrées par les principales communes de la région (7,4% en 2010), après la forte baisse de l'année précédente (-19,7%).

L'ACCESSIBILITÉ DES INFRASTRUCTURES POUR LE TRANSPORT ROUTIER

Les traditionnels indicateurs *d'équipement physique des infrastructures*, qui mesurent la longueur des routes et des chemins de fer ou le nombre et la dimension des aéroports et des ports, résultent partiellement informatifs à propos de la réelle contribution que les infrastructures de transport fournissent à l'économie locale. Si l'on prend, par exemple, l'indice d'équipement physique des infrastructures élaboré par *l'Istituto Tagliacarne* à propos des routes et des autoroutes, sur lesquelles s'effectue une part importante de la circulation, la Vallée d'Aoste se situe à la troisième place dans le classement des régions italiennes. Ces données dépendent majoritairement du passage, dans une petite région, de voies de liaison nationale et internationale, caractérisées par un trafic routier important.

L'impact des infrastructures de transport sur la compétitivité de l'économie valdôtaine et sur ce qui rend le territoire attractif aux yeux des entreprises et des ménages est mis en évidence par les plus récents *indices d'accessibilité* qui, grâce aux temps de voyage, soulignent le rôle du système de transports lors du processus de rapprochement ou d'éloignement des territoires entre eux. L'accessibilité locale des infrastructures de transports valdôtaines peut être divisée en trois parties: le temps nécessaire pour accéder au réseau de transport primaire, l'interconnexion avec les marchés nationaux, l'interconnexion avec les marchés internationaux (utilisant également les infrastructures routières étrangères).

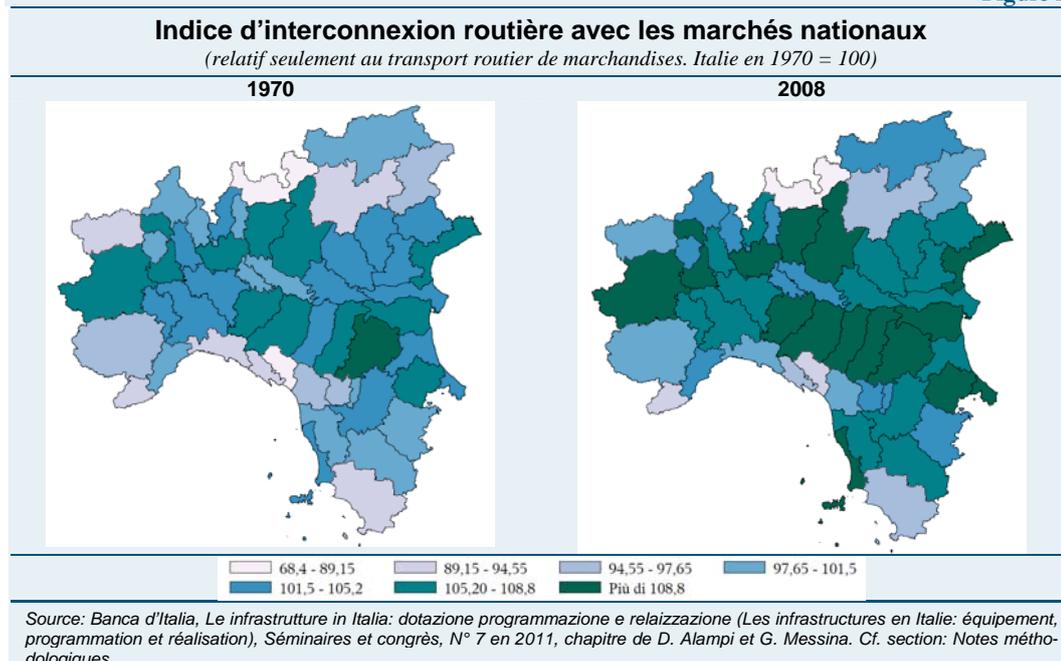
L'accessibilité locale du réseau primaire de transport des marchandises est évaluée par l'ISFORT (Institut Supérieur de Formation et de Recherche sur les Transports) grâce aux temps de liaison entre chaque bassin d'emploi (*Sistema Locale del Lavoro*, SLL) de la région et les nœuds du réseau (aéroports, ports, péages autoroutiers, gares ferroviaires) les plus proches. En 2006, les SLL de la Vallée d'Aoste étaient reliés de manière satisfaisante au système des transports primaire. L'indice était supérieur à ce-

lui de la moyenne nationale, mais inférieur à celui du Nord-Ouest dont le réseau autoroutier est plus dense et qui possède davantage d'aéroports primaires et de gares (tab. a11).

L'interconnexion avec les marchés nationaux dérive de nos estimations des temps nécessaires en moyenne pour atteindre les autres chefs-lieux de province, qui représentent les marchés locaux des biens et des services, dont l'importance économique est estimée grâce à la valeur ajoutée de la province. Entre 1970 et 2008, l'accessibilité aux marchés internes s'est améliorée de manière plutôt homogène dans les provinces du nord: par conséquent, le retard de la Vallée d'Aoste, d'environ 10 points de pourcentage par rapport au Nord-Ouest (tab. a11) est resté tel quel.

En se référant uniquement aux chefs-lieux de province italiens, l'importance de la position géographique de la Vallée d'Aoste n'est cependant pas pleinement prise en considération en tant qu'accès aux principaux marchés étrangers tels que la France, la Suisse et l'Allemagne. L'indice d'*interconnexion avec les marchés européens* compare les distances et les temps qui séparent la région du «barycentre économique» européen, localisé dans les régions situées entre l'Allemagne, la frontière française et la Hollande. Sur la base de cet indice, on remarque que la Vallée d'Aoste est bien reliée au centre Europe, principalement grâce à la qualité des routes étrangères, placées le long de l'axe nord-sud.

Figure r1



Dans le secteur des travaux publics, le montant des travaux de plus de 48 millions d'euros entamés en 2010 par l'administration régionale a augmenté (environ 31% en plus par rapport à 2009).

Parmi les principaux travaux adjugés dans la Vallée d'Aoste, citons la substitution du téléphérique du mont Blanc, la réalisation d'un itinéraire routier alternatif afin d'améliorer la viabilité entre les communes de Saint-Oyen et d'Étroubles, la construction d'un tunnel de sécurité dans le tunnel du Grand Saint-Bernard, la

réalisation d'une centrale hydro-électrique dans la commune de Pré-Saint-Didier et la construction du parc archéologique dans la zone mégalithique d'Aoste.

L'augmentation du nombre et de la valeur des appels d'offres publiés en 2010 (équivalant à 423 millions d'euros, 73% en plus par rapport à 2009, sur la base des données du CRESME, le Centre italien de recherches économiques) pourrait avoir une répercussion positive sur l'activité économique des années à venir.

Les services

Selon les estimations *Prometeia*, en 2010, la valeur ajoutée aux prix de base dans le secteur des services a augmenté de 1,5% en termes réels, alors qu'elle avait chuté de 3,2% en 2009. On assiste également, bien que dans une moindre mesure, à un retour de l'augmentation des consommations finales des ménages (0,8%), après trois années consécutives de baisse.

Le commerce – Sur la base des données du Ministère italien du Développement économique, durant le premier semestre 2010, les ventes résultaient en légère baisse en termes nominaux par rapport à la même période en 2009, stationnaires dans le secteur alimentaire et en baisse dans celui des autres produits.

Début 2010, les enquêtes de l'Observatoire national du commerce mettaient en évidence une augmentation, en cours depuis 2007, du nombre d'établissements de grande distribution (typologie grands magasins) et une évolution similaire pour le nombre de salariés (tab. a12).

Selon les estimations de *Prometeia-Indomestic* (enquête menée par une société de conseil et une banque italienne), la dépense pour les biens durables a diminué dans la région de 1,7% suite à une tendance à la baisse enregistrée dans le secteur automobile et moto et ce, malgré les augmentations enregistrées pour l'achat d'électroménagers et de meubles.

Prometeia estime qu'en 2010, le revenu disponible par personne a augmenté d'un peu plus de 1% (-3,1 en 2009), valeur légèrement supérieure à la moyenne nationale.

Le tourisme. – Sur la base des données publiées par l'administration régionale, il apparaît qu'en 2010, le total des journées de présence ait légèrement diminué (-0,8%), suite à la déperdition des touristes italiens. La présence de touristes étrangers, en diminution en 2009, a, quant à elle, recommencé à augmenter: de nouveau en 2010, l'augmentation des touristes provenant de France et de Russie s'est opposée à la baisse de ceux provenant du Royaume-Uni. Malgré cela, grâce au retour des touristes étrangers (tab. a13), les structures d'hébergement valdôtaines enregistrent une hausse de leur clientèle (1,5%; 2,3% en 2009).

En 2010, la région a mis en place des dispositions réglementaires en faveur de ce secteur et a augmenté les fonds pour soutenir le secteur touristique et de l'hébergement (secteur hôtelier et extra-hôtelier).

Plus de 250 entreprises ont bénéficié d'une aide de 8,4 millions d'euros à fonds perdu et de financements à taux préférentiel d'une valeur de 9,8 millions d'euros (en 2009, 9 millions d'euros avaient été utilisés au bénéfice d'environ 190 entreprises). La loi régionale «Dispositions urgentes en matière de structures, entreprises et voyagistes» pour la réalisation de Résidences Touristiques-Hôtelières (RTA) et de villages-hôtels à propriété fractionnée a été approuvée. De plus, les caractéristiques structurelles des meublés ont été revues et la possibilité de chercher des endroits pour la réalisation de Maisons Appartements Vacances (CAV) a été relancée. Enfin, il a été expliqué avec plus de précisions le domaine d'application du Plan Hôtel (loi régionale n° 18 de 2009). C'est dans le but de simplifier les procédures administratives qu'ont été modernisées les dispositions de la loi régionale n. 19 de 2001 (Interventions régionales pour soutenir les activités du secteur touristique et de l'hébergement, et commercial).

Afin de promouvoir le développement économique et relancer la compétitivité du système productif régional (cf. paragraphe de la section *Les finances publiques décentralisées: Les mesures anti-crise pour soutenir les ménages et les entreprises*), les mesures extraordinaires et d'urgence prises pour lutter contre la crise ont été prorogées tout 2010 également aux entreprises du secteur touristique et commercial.

L'ÉVOLUTION RÉCENTE DU SECTEUR TOURISTIQUE PAR RAPPORT À LA SITUATION NATIONALE

La demande. La part de l'Italie dans les recettes touristiques mondiales a diminué: de 2001 à 2008, elle est passée de 5,5 à 4,8%. La part de marché détenue par la Vallée d'Aoste est par contre passée de 0,02 à 0,05%. Les dépenses des voyageurs étrangers ont presque triplé en termes nominaux (tab. r1), augmentant de 7,3% en Italie et de 23,1% dans le reste du monde. Les arrivées de l'étranger ont également plus que doublé, alors qu'en Italie, elles ont augmenté de 13,4%.

Tableau r1

Dépenses et nuitées des touristes étrangers dans la Vallée d'Aoste 2001-2008 (1) (variations et parts en %)

PAYS ET ZONES D'ORIGINE	Arrivées	Séjour moyen	Dépense/nuit	Dépense totale	Part des dépenses 2001 (2)	Part des dépenses 2008 (2)
Europe (3)	172,1	-40,0	85,2	202,3	91,9	93,4
dont: France	225,0	-48,7	20,3	100,7	40,2	27,1
Royaume-Uni	1.234,3	-89,1	77,1	157,1	8,0	6,9
Suisse	31,6	15,7	31,5	100,3	24,8	16,7
Europe de l'Est (4)	1.054,8	-49,6	244,2	1.903,9	0,7	4,8
Reste du monde (3)	457,9	-56,0	-2,3	139,9	8,1	6,6
dont: États-Unis d'Amérique	310,4	-85,8	38,9	-19,2	2,9	0,8
Total	176,6	-39,8	78,6	197,3	100,0	100,0

Source: élaboration des données Banca d'Italia, Indagine sul turismo internazionale (Enquête sur le tourisme international). Cf. section: Notes méthodologiques.

(1) Les données se réfèrent au total des voyageurs étrangers en Italie quel que soit le motif de leur voyage. – (2) Parts en %. – (3) La Russie est incluse dans Reste du monde. – (4) Bulgarie, République Tchèque, République Slovaque, Serbie, Monténégro, Croatie, Slovénie, Kosovo, Albanie, Roumanie, Hongrie, Pologne, Estonie, Lituanie, Lettonie, Ukraine, Biélorussie, Moldavie.

Plus particulièrement, les dépenses des touristes provenant de la France et de la Suisse ont doublé. La part de dépenses de ces deux pays sur la totalité est, dans tous les cas, passée de 65,0 à 43,8% de 2001 à 2008, suite à une plus grande affluence de touristes venant d'autres pays, principalement d'Europe de l'Est.

La demande des touristes italiens a par contre enregistré des résultats négatifs. L'enquête de l'Istat à propos de l'activité des structures d'hébergement mettent en évidence qu'entre 2001 et 2008, les nuitées des touristes italiens dans la Vallée d'Aoste ont diminué de 17,6% (sans prendre en considération les logements privés), alors qu'elles ont augmenté de 4,1% au niveau national. Cette évolution est principalement due à la diminution des présences dans les structures hôtelières à 1 ou 2 étoiles. En 2009, suite à la crise, les présences dans les structures d'hébergement avaient enregistré une baisse de 1,3%, ce qui était légèrement inférieur à la moyenne nationale.

L'offre. – Entre 2001 et 2009, l'hébergement touristique, en termes de nombre de lits touristiques, est resté stable aussi bien dans les structures hôtelières que dans celles extra-hôtelières (tab. a14). Il a été enregistré une amélioration qualitative de l'offre aussi bien dans les hôtels 4 et 5 étoiles que dans les 3 étoiles, avec une augmentation d'environ 20% du nombre de lits touristiques, alors que les autres structures hôtelières ont enregistré quant à elles, une diminution. Parmi les structures complémentaires, le nombre de lits touristiques dans les locations et dans les *bed and breakfast* a considérablement augmenté.

L'indice d'utilisation brute des hôtels a connu une déperdition au fil des ans, passant de 29% en 2001 à 26% en 2009. Cependant, la saisonnalité des flux touristiques ne s'est pas atténuée. L'enquête de la *Banca d'Italia* à propos du taux de satisfaction des touristes étrangers dans la Vallée d'Aoste a donné de très bons résultats en moyenne (8,6 sur 10 en 2009), des résultats supérieurs à la moyenne nationale. L'environnement et la sécurité sont les points d'excellence de l'offre touristique régionale. Ils enregistrent une amélioration des évaluations par rapport à 2001, alors que les prix sont l'aspect jugé le moins favorablement (6,5).

Les transports. – En 2010, le nombre total de passages de véhicules automobiles dans la région est resté relativement stable par rapport à l'année précédente (0,1%). Toutefois, les signes de reprise de l'économie se sont reflétés dans l'augmentation de la circulation des poids lourds dans le tunnel du Mont-Blanc (10,1%) par rapport à une diminution analogue enregistrée l'année précédente. Par contre, la circulation sur autoroute des véhicules légers (tab. 1.1) a légèrement baissé.

Tableau 1.1

Passages de véhicules automobiles en région						
<i>(nombre de passages en milliers et variations sur l'année précédente en %)</i>						
POINTS DE PASSAGE	Véhicules légers		Poids lourds		Totaux	
	2010	Var. en %	2010	Var. en %	2010	Var. %
Tunnel du Mont-Blanc	1.218	1,5	587	10,1	1.805	4,2
Tunnel du Grand-Saint-Bernard	500	0,7	85	3,3	585	1,1
Péages S.A.V.	17.134	-1,3	3.679	5,0	20.814	-0,2
Péages R.A.V.	411	-0,8	60	3,8	471	-0,2
Total	19.263	-1,0	4.411	5,6	23.675	0,1

Source: Società Italiana per azioni per il Traforo del Monte Bianco (société exploitante du Tunnel du Mont-Blanc), SISEX spa (société exploitante du Tunnel du Grand-Saint-Bernard), Società Autostrade Valdostane (S.A.V.) et Raccordo Autostradale Valle d'Aosta (sociétés exploitantes des voies autoroutières de la Vallée d'Aoste).

L'aéroport d'Aoste a été rouvert au transport de passagers pour certains parcours durant des périodes très précises de l'année. Malgré cela, suite à un contentieux

entre la région et la société qui gère l'aéroport, il n'a pas encore été possible de réactiver la liaison avec la capitale.

À l'achèvement des travaux d'allongement de la piste de l'aéroport d'Aoste, la région, déjà fin 2009, avait entamé une procédure pour financer la liaison aérienne Aoste-Rome, selon le mécanisme des obligations de service public qui prévoient un soutien financier aux transports sur des territoires n'étant pas correctement accessibles dans le respect de la réglementation communautaire.

La situation économique et financière des entreprises

L'évolution la plus récente. – Les indications qualitatives tirées de l'enquête de la Banca d'Italia, menée au printemps 2011 sur un échantillon de 38 sociétés valdôtaines dans le domaine de l'industrie et des services, mettent en évidence une légère amélioration de la rentabilité des entreprises.

De façon cohérente avec les réponses fournies par les intermédiaires qui travaillent dans la région (cf. encadré: L'évolution de la demande et de l'offre de crédit), dans les évaluations des entreprises, les conditions d'offres pratiquées par les banques en 2010 apparaissent en cours de stabilisation: en effet, la majorité des interviewés n'a pas relevé d'aggravations des conditions de crédit par rapport au semestre précédent. Entre-temps, la part d'entreprises qui ont augmenté leur demande de crédit a dépassé celle des entreprises qui l'ont réduite.

L'évolution jusqu'en 2009 à partir des données comptables. – La société Centrale dei bilanci possède des informations, mises à jour en 2009 (année où la crise a eu un impact majeur sur les comptes des entreprises), sur un plus grand nombre d'entreprises. L'analyse sur presque 230 entreprises valdôtaines, présentes dans les archives depuis 2003, démontre qu'en 2009 le chiffre d'affaires a fortement chuté (- 15,9%, tab. a15), et plus particulièrement dans le domaine de l'industrie (-25,3%). Le fléchissement a été plus intense pour les grandes et moyennes entreprises que pour les petites.

En 2009, la rentabilité des entreprises est restée identique à celle de 2008. La rentabilité opérationnelle, mesurée au moyen du rapport entre la marge opérationnelle brute (MOL) et le total de l'actif, a légèrement diminué, après sa forte chute en 2008. Le rendement des capitaux propres (ROE), au niveau déjà élevé en 2008, a légèrement augmenté jusqu'à 7,5%. L'amélioration des indicateurs de revenu a seulement concerné le secteur de la production d'énergie et les services et, au niveau de la taille, les petites et moyennes entreprises, contrairement à ceux des grandes entreprises qui ont légèrement chuté.

En 2009, en relation avec la diminution des prêts bancaires, le *leverage* des entreprises valdôtaines (le rapport entre les dettes financières et la somme de ces mêmes dettes financières et des capitaux propres) a diminué de plus d'un point de pourcentage par rapport à l'année précédente, s'élevant ainsi à 35,3% (tab. a15). En revanche, l'endettement financier a continué à s'élever aussi bien par rapport à la valeur ajoutée (de 119,4% en 2008 à 122,2% en 2009), que par rapport aux produits (de 28,2 à 33,2%). L'augmentation a concerné toutes les entreprises, indépendamment de leur taille, mais elle a été plus accentuée pour les grandes entreprises.

Malgré la baisse de la rentabilité opérationnelle, l'incidence des charges financières sur le MOL a fortement diminué, principalement grâce à la chute des taux d'intérêt. En 2009, le niveau historique de 2003 a été atteint de nouveau: 9,1%, après un pic de 15% atteint en 2008. Cette dynamique n'a cependant pas concerné tous les secteurs de la même manière: l'incidence a augmenté dans les entreprises agricoles et dans celles manufacturières.

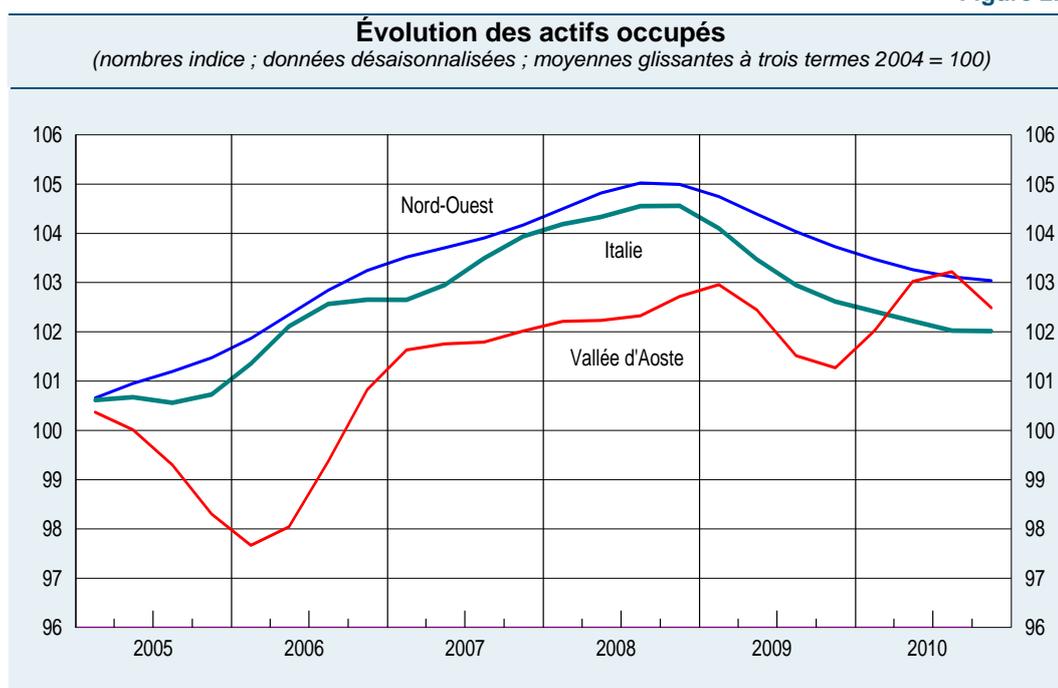
L'indice de gestion des recouvrements et des paiements (résultat de la somme des créances commerciales et des stocks nets des dettes commerciales, rapportée au chiffre d'affaires, tab. a15) a encore largement augmenté: de 10,8% en 2008 à 14,4 en 2009, valeur la plus élevée depuis 2003. L'évolution de cet indicateur indique un besoin financier accru généré par la gestion du cycle commercial, également suite à des difficultés dans le recouvrement des créances.

2. LE MARCHÉ DU TRAVAIL

L'emploi

Après avoir accusé une chute en 2009, l'emploi dans la Vallée d'Aoste a augmenté en 2010 de 1,2%, alors qu'il a continué à diminuer dans le Nord-Ouest, tout comme la moyenne nationale (fig. 2.1). L'augmentation du nombre d'actifs occupés est exclusivement dû à la reprise du travail indépendant (7,9%), qui représente presque un tiers de la totalité des actifs occupés, et qui s'était fortement réduit en 2009. Les activités salariées ont par contre chuté pour la première fois depuis 2004 (-1,1%, tab. a16). L'augmentation de l'emploi a exclusivement concerné la composante féminine (2,6%), alors que celle masculine est restée inchangée (tab. a17).

Figure 2.1



Source: élaboration des données de l'ISTAT, *Rilevazione sulle forze di lavoro* (Enquête sur les forces de travail). Cf. section: *Notes méthodologiques*

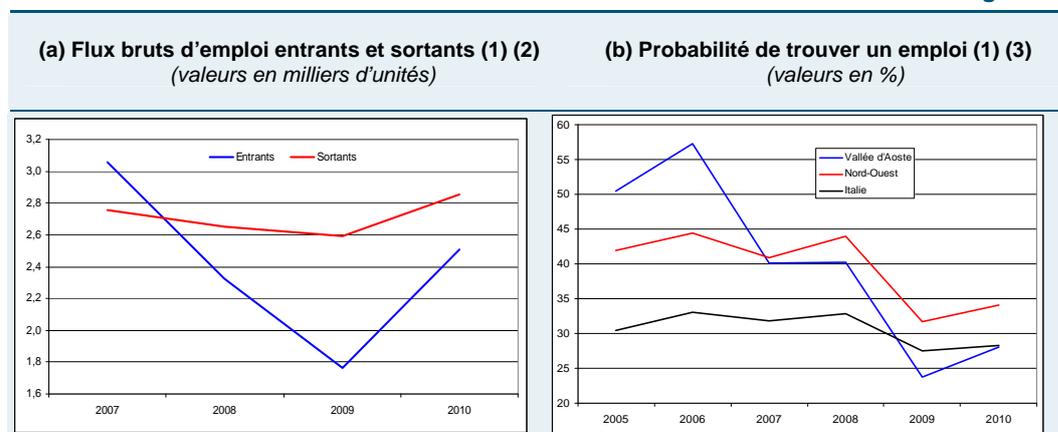
La croissance de l'emploi en 2010 a exclusivement dépendu de l'augmentation dans le secteur des services (3,2%), qui, même lorsque la crise était à son paroxysme, avait enregistré une augmentation (1,0% en 2009). Le secteur du commerce a partiellement récupéré la forte baisse de l'emploi de l'année précédente (2,3%; -8,0 en 2009). Dans l'industrie proprement dite, il a été enregistré une baisse de l'emploi

pour la seconde année consécutive (-3,6%), baisse supérieure à la moyenne des régions du Nord-Ouest (-2,6%), bien qu'inférieure à celle de l'année précédente (-4,6% en 2009), suite à la reprise de l'emploi dans la deuxième moitié de l'année. Le nombre d'actifs occupés dans le secteur du bâtiment s'est réduit de 3,6%, plus de la moyenne enregistrée dans les régions du Nord-Ouest (-2,6%).

L'intensité encore incertaine de la récupération productive a encouragé les entreprises à recourir au travail temporaire: les données INAIL (Institut national d'assurance contre les accidents du travail) élaborées par Ebitemp (Organisme bilatéral national pour le travail temporaire) mettent en évidence que les heures produites par le travail intérimaire ont augmenté en 2010 de 12,6% dans la région de la Vallée d'Aoste, comme dans tout le reste de l'Italie. Des indications analogues peuvent être déduites des données de la Rilevazione sulle forze di lavoro (Enquête sur les forces de travail) de l'ISTAT, qui signalent une augmentation des actifs occupés en C.D.D. (6,0%) et une diminution de ceux en C.D.I. (-2,0%). Selon les données fournies par l'administration régionale valdôtaine, en 2010, le nombre d'insertions sur le marché du travail est remonté par rapport à 2009 (9,0%), dépassant ainsi les niveaux de 2008.

Les actifs occupés de nationalité italienne se sont réduits de 1,7% sur la période 2008-2010. Cette tendance s'explique par la chute plus marquée des flux entrants (créations d'emploi), par rapport à celle des flux sortants (destructions d'emploi). Entre 2008 et 2010, les flux bruts entrants ont globalement diminué de 18%, tandis que les flux sortants ont augmenté de 3,6%. Des estimations disponibles au niveau de macro-zone indiquent qu'au centre-nord la chute des flux entrants comme l'augmentation des flux sortants ont été plus marquées pour les jeunes de 15 à 34 ans que pour les cohortes plus âgées.

Figure 2.2



Source: élaboration de données de l'ISTAT. Cf. section. *Notes méthodologiques.*

(1) Population résidant dans la région âgée de 15 à 64 ans. – (2) Flux de personnes sans emploi au trimestre t qui avaient un emploi au trimestre $t-4$. Le graphique présente les moyennes annuelles des données trimestrielles. – (3) Probabilité d'avoir un emploi au trimestre t après avoir été au chômage au trimestre $t-4$.

La probabilité de trouver un emploi avant un an pour les chômeurs de la Vallée d'Aoste s'est sensiblement réduite sous l'influence de la crise économique, passant de 40,2% en 2008 à 23,8% en 2009. En 2010, la probabilité a recommencé à croître par rapport à 2009 (fig. 2.2).

Le taux d'emploi de la population âgée de 15 à 64 ans, le plus haut après celui du Trentin-Haut-Adige et de l'Émilie-Romagne, a recommencé à croître (67,4% en

moyenne sur l'année, contre 67,0% en 2009). À l'augmentation du taux d'emploi des femmes s'est opposée la chute de celui des hommes.

Dans la Vallée d'Aoste, l'objectif du traité de Lisbonne, qui prévoyait l'augmentation du taux d'emploi des femmes à 60%, a été atteint (60,3%), contre un taux d'emploi des hommes de 74,3% en 2010. Les effets de la crise économique-financière sur l'emploi ont été très différents selon le sexe: jusqu'en juin 2008, période précédant la crise, le taux d'emploi des femmes a augmenté (passant de 58,2% en 2004 à 60,6% en moyenne au premier trimestre 2008), tandis que celui des hommes est resté stable (75,7%); ensuite, ce dernier s'est réduit, alors que le taux d'emploi des femmes a encore crû. L'écart entre les deux taux d'emploi s'est donc réduit, passant de 17,2 points de pourcentage en 2004 à 13,9 points en 2010.

Si l'on classe les données par tranche d'âge, en moyenne sur la période 2004-2010, l'écart entre les sexes a été particulièrement marqué pour la tranche centrale (35-54 ans; 18,6 points de pourcentage), en tout cas inférieur au chiffre du Nord-Ouest et sensiblement plus bas que la moyenne nationale (30,0 points de pourcentage).

Sur la période 2004-2010, l'écart s'est élevé à 23,0 points de pourcentage en moyenne parmi les titulaires d'un brevet des collèges au plus, à 9,7 points parmi les titulaires d'un baccalauréat et à 5,6 points parmi les titulaires au moins d'un diplôme universitaire (contre des écarts au niveau national plus élevés respectivement d'environ quatre, sept et deux points de pourcentage pour les trois tranches d'âges).

Entre 2004 et 2010, le taux d'emploi a diminué chez les plus jeunes (15-34 ans) qui, embauchés plus souvent en contrat à durée déterminée, sont plus exposés à la probabilité de perdre leur emploi pendant les phases cycliques négatives.

Les prestations sociales. – En 2010, les heures de chômage partiel (*Cassa integrazione guadagni*, CIG) autorisées par l'Institut national de Sécurité sociale italien (INPS) se sont réduites de 43,6%, revenant aux niveaux précédant la crise économique, avec une diminution analogue du régime ordinaire et du régime spécial (tab. a18). En 2010, les travailleurs équivalents étant au chômage partiel se sont élevés à 4,4% des travailleurs salariés, en nette chute par rapport à 2009 (7,8%). La diminution des heures de CIG totales a principalement concerné les salariés de l'industrie proprement dite (-67,6%) et, dans une moindre mesure, les salariés du bâtiment (-5,5%). Elles ont par contre augmenté dans le secteur des transports et des communications (108%) et, à la suite du recours au régime de CIG dérogatoire, dans le commerce (130%). Les données relatives au premier trimestre 2011 confirment la réduction du recours au dispositif CIG, mais elles mettent en évidence une nouvelle augmentation du régime de CIG dérogatoire dans le commerce et une reprise dans l'industrie, essentiellement en remplacement du régime spécial. Des signes positifs proviennent de la diminution des inscrits aux listes de mobilité (-37,2% en 2010), qui avaient fortement augmenté au cours des deux années précédentes.

L'offre d'emploi et le chômage

Parmi les forces de travail, augmentées de 1,2% en 2010 selon les données de l'ISTAT, la part des demandeurs d'emploi parmi ceux ayant des expériences professionnelles précédentes, a progressé de 7,4%. En raison de l'évolution analogue des personnes en emploi et des demandeurs d'emploi, le taux de chômage est resté inchangé à 4,4 %, un niveau très bas, supérieur seulement à celui du Trentin-Haut-

Adige. Le taux d'activité des personnes âgées de 15 à 64 ans a atteint son maximum depuis 2004 (70,6%).

Selon les données de l'Enquête sur les forces de travail (Rilevazione sulle forze di lavoro) de l'ISTAT, en 2009, la part des ménages au chômage dans la Vallée d'Aoste s'élevait à 9,2%, sur un total d'environ 40 mille ménages dont au moins un membre était en âge de travailler. Ce pourcentage est en ligne avec celui du Nord-Ouest et il est 4,5 points plus bas que la moyenne italienne. En 2010, le chômage en Italie a entraîné une augmentation du nombre des ménages où aucun membre ne travaille (14,2% après 13,7%), tandis que cette part est restée stable dans la Vallée d'Aoste (9,3%). Ce pourcentage est normalement plus élevé pour les ménages avec moins de membres en âge de travailler: parmi ceux avec un seul membre, la part des ménages au chômage dans la Vallée d'Aoste se chiffrait à 17,2% en 2009 et a baissé à 15,6% en 2010 (contre 19,9% en moyenne dans le Nord-Ouest). Dans la Vallée d'Aoste, la part des mineurs vivant dans des ménages sans emploi, s'élevant à 2,5% du total en 2009, était la plus basse parmi les régions italiennes, après celle du Frioul-Vénétie Julienne. En 2010, cette part a toutefois augmenté à 4,9%, contre une augmentation plus modeste au niveau national (8,1% après 7,5%).

Parmi les jeunes de 15 à 29 ans, selon les données de l'ISTAT actualisées à 2009, le pourcentage des valdôtains qui n'étudient pas, ne travaillent pas et ne suivent aucun cours de formation professionnelle (NEET, *Not in Employment, Education and Training*) s'élève à 14,8%, un chiffre inférieur à ceux du Nord-Ouest et de l'Italie (respectivement 15,4% et 21,2%).

L'incidence des NEET est plus élevée pour les femmes (20,9%) que pour les hommes (8,8%), de manière analogue aux données du Nord-Ouest (respectivement 18,3% et 12,6%). 64,2% des NEET valdôtains sont hors du marché du travail (inactifs), tandis que 35,8% d'entre eux sont en recherche d'emploi. La part des femmes NEET inactives s'élève à 72% , contre 46,4% pour les hommes. Si l'on tient compte des diplômés, on remarque qu'une part considérable des NEET est titulaire d'un brevet des collèges (7,3% de la population âgée de 15 à 29 ans) ou d'un baccalauréat (4,7%), comme dans le reste de l'Italie. 1,2% des titulaires d'un diplôme universitaire valdôtains appartient à la catégorie des NEET, un chiffre très bas par rapport à la moyenne nationale (2,1%).

Selon l'Enquête sur les forces de travail (Rilevazione sulle Forze di lavoro) de l'ISTAT, la Vallée d'Aoste présente un pourcentage très élevé de jeunes qui sortent du système scolaire avant d'obtenir un diplôme d'enseignement secondaire. Le taux d'abandon scolaire est supérieur à celui de la moyenne nationale et n'a que légèrement chuté au cours des dernières années. Les différences selon le sexe sont très marquées, le nombre de jeunes quittant l'école sans diplôme se rapprochant de 27% pour les garçons et de 15% pour les filles. En comparaison avec le Piémont et la Ligurie, dans la Vallée d'Aoste, le pourcentage d'élèves inscrits à la première année des lycées est plus élevée que celui des élèves orientés vers l'enseignement professionnel. Le pourcentage de jeunes valdôtains âgés de 30 à 34 ans titulaires d'un diplôme universitaire est également inférieur à la moyenne italienne.

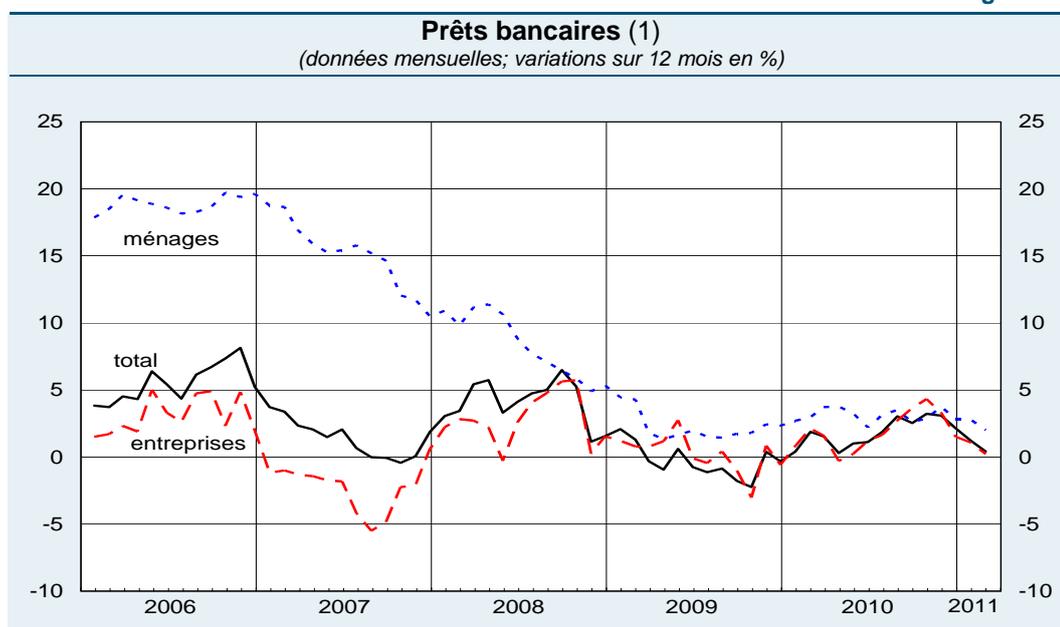
L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

3. LE MARCHÉ DU CRÉDIT

Le financement de l'économie

Les prêts bancaires. – En 2010, les prêts bancaires octroyés aux résidents valdôtains, diminués des créances en souffrance et des opérations de prise en pension de titres, ont augmenté de 2,1% sur douze mois, une valeur analogue à l'augmentation enregistrée dans le Nord-Ouest et plus basse par rapport à la moyenne nationale. La nouvelle augmentation des crédits aux ménages consommateurs, bien que les rythmes de croissance soient encore historiquement bas, ainsi que la reprise des crédits aux entreprises, ont contribué à cette évolution (fig. 3.1 et tab. 3.1). Au premier trimestre 2011, les prêts bancaires se sont ralentis (0,9% en mars) aussi bien en ce qui concerne la composante des ménages consommateurs que celle des entreprises.

Figure 3.1



Source: déclarations statistiques de surveillance. Cf. section: *Notes méthodologiques*

(1) Les données se réfèrent à la résidence de la contrepartie et ne comprennent pas les créances en souffrance et les opérations de prise en pension. Le total inclut également les administrations publiques et les sociétés financières et d'assurance, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables.

Tableau 3.1

Prêts bancaires par secteur d'activité économique (1)									
(variations sur 12 mois en %)									
PÉRIODE	Adminis- trations publi- ques	Sociétés fi- nancières et d'assurance	Entreprises				Ménages consom- mateurs	Total	
			moyennes et grandes		petites (2)				
						Ménages produc- teurs (3)			
Déc. 2008	-2,2	::	1,5	1,3	2,3	1,7	5,3	1,6	
Déc. 2009	-6,4	::	- 0,6	0,0	-0,6	-0,4	2,3	-0,3	
Mars 2010	-3,0	::	1,6	1,6	1,4	2,4	3,7	1,5	
Juin 2010	-3,3	::	1,2	0,7	2,7	4,1	2,2	1,1	
Sept. 2010	-2,4	::	3,6	3,7	3,4	6,0	2,6	2,5	
Déc. 2010	-0,3	::	1,5	1,1	2,7	4,4	2,8	2,1	
Mars 2011 (4)	-3,7	::	0,8	-0,2	3,3	3,2	2,4	0,9	

Source: déclarations statistiques de surveillance. Cf. section: *Notes méthodologiques*

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie. Les prêts ne comprennent pas les créances en souffrance et les opérations de prise en pension. Le total inclut également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables. – (2) Sociétés en commandite simple et en nom collectif, sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (3) Sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de 5 salariés maximum. – (4) Données provisoires.

En 2010, selon l'enquête par échantillonnage portant sur les taux d'intérêts, le coût des crédits à court terme a encore diminué (-0,3 point de pourcentage par rapport à l'année précédente), s'établissant à 5,5% en décembre (4,2 dans le Nord-Ouest, 4,7 en Italie) ; par contre, il a légèrement augmenté de 0,1 point de pourcentage au premier trimestre 2011. Au cours de l'année 2010, le taux effectif global (TAEG) des nouveaux prêts à moyen et long terme, a également reculé, passant de 4,1% à 3,3% et atteignant son minimum en juin (2,9%); en revanche, il a progressé de 0,4 point de pourcentage au premier trimestre 2011.

Le crédit aux ménages. – Les prêts bancaires octroyés aux ménages consommateurs ont augmenté de 2,8%, ils sont donc en légère accélération par rapport à l'année précédente (tab. 3.1), mais à un rythme inférieur à ceux du Nord-Ouest et de l'Italie. Cette dynamique a été influencée par une demande en expansion, alors que l'offre s'avère plutôt stationnaire (cf. encadré: *L'évolution de la demande et de l'offre de crédit*). Si l'on considère l'ensemble des prêts bancaires et de ceux des sociétés financières, le crédit aux ménages consommateurs s'est ralenti sur douze mois, pour s'établir à 2,8% après 4,6% fin 2009 (tab. 3.2).

En mars 2011, le taux de croissance des prêts accordés par les banques et par les sociétés financières a diminué de 2,1%, à la suite de la contraction du crédit à la consommation (-3,1%).

Le crédit aux ménages a été particulièrement soutenu par le crédit à l'habitat, qui a augmenté de 3,1% sur douze mois (après 1,6% en 2009). Cette dynamique, qui s'est associée à des signes de reprise de la vente d'immeubles résidentiels (cf. paragraphe de la section *L'économie réelle, Le bâtiment*), a été favorisée par le faible coût des crédits: le TAEG du crédit à l'habitat, s'élevant à 3,2% en décembre 2010, s'est mainte-

nu à des niveaux historiquement bas. En ce qui concerne la composition des nouveaux prêts aux ménages, l'augmentation du pourcentage des prêts à taux indexé, ayant atteint 81% des allocations totales en 2010 (contre 64% en 2009), s'est poursuivie. Dans la dernière partie de l'année, la réduction du *spread* en faveur du taux variable a contribué à récupérer l'incidence des prêts à taux fixe.

Fin 2010, le taux de croissance du crédit à la consommation accordé par les banques et par les sociétés financières est devenu négatif (-1,5%; contre 12,1% en 2009); plus particulièrement, la composante concernant les banques a diminué de 4,6%, tandis que celle des sociétés financières s'est fortement ralentie, passant de 24,3% à 2,9%.

Tableau 3.2

Prêts aux ménages consommateurs (1) (variations sur 12 mois en %)				
POSTES	Déc. 2009	Juin 2010	Déc. 2010	Mars 2011 (2)
Crédit à l'habitat				
Banques	1,6	1,1	3,1	3,4
Crédit à la consommation				
Banques et sociétés financières	12,1	5,7	-1,5	-3,1
<i>Banques</i>	4,8	0,9	-4,6	-5,7
<i>Sociétés financières</i>	24,3	12,7	2,9	0,3
Prêts totaux (3)				
Banques et sociétés financières	4,6	3,6	2,8	2,1

Source: déclarations statistiques de surveillance. Cf. section: *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie. Les prêts ne comprennent pas les créances en souffrance et les opérations de prise en pension. – (2) Données provisoires. – (3) Outre le crédit à l'habitat et le crédit à la consommation, le total inclut également d'autres composantes, parmi lesquelles les plus significatives sont les ouvertures de crédit en compte courant et les prêts, notamment les prêts immobiliers, non destinés à financer l'achat d'habitations. Pour les sociétés financières, le total n'inclut que le crédit à la consommation.

Tableau 3.3

Prêts aux entreprises par secteur d'activité économique et forme de prêt (1) (variations sur 12 mois en %)				
POSTES	Déc. 2009	Juin 2010	Déc. 2010	Mars 2011 (2)
Banques principales				
Activités manufacturières	-5,0	4,2	4,9	-0,5
Bâtiment	7,8	4,6	8,4	6,8
Services	-10,1	-9,0	-1,7	-1,1
Formes de prêt				
Affacturation	-11,4	31,7	-0,7	4,2
Avances, autres crédits auto-liquidatifs et cessions autres que l'affacturation	-11,3	-5,7	7,2	10,1
Ouvertures de crédit en compte courant	-8,9	-11,2	-4,2	3,4
Prêts et autres crédits à échéance	1,1	2,3	3,9	0,7
<i>dont: crédit-bail financier</i>	2,2	-4,7	5,2	2,1
Total (3)	-1,7	0,5	3,5	1,9

Source: *Centrale dei rischi* (Service central des Risques). Cf. section: *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie et aux déclarations de banques, sociétés financières et sociétés véhicules d'opérations de titrisation. – (2) Données provisoires. – (3) Y compris les financements en cas de procédure collective.

Le crédit aux entreprises. – En 2010, les crédits accordés par les banques aux entreprises valdôtaines ont recommencé à croître (1,5% sur douze mois; -0,6% fin 2009; tab. 3.1). L'augmentation des prêts a concerné les petites entreprises (2,7%; contre -0,6% en décembre 2009) et, dans une moindre mesure, les entreprises plus grandes (1,1%; nul en 2009).

Si l'on considère également les crédits octroyés par les sociétés financières, le taux de croissance des crédits est redevenu positif, s'établissant à 3,5% (après -1,7% en 2009 ; tab. 3.3). L'augmentation a concerné les crédits liés à la gestion des effets de commerce (avances et autres crédits auto-liquidatifs) et les formes de crédit à échéance, principalement en relation avec les besoins de restructuration de la dette des entreprises (cf. encadré: *L'évolution de la demande et de l'offre de crédit*). En mars 2011, les prêts octroyés par les banques et par les sociétés financières se sont ralentis à 1,9%.

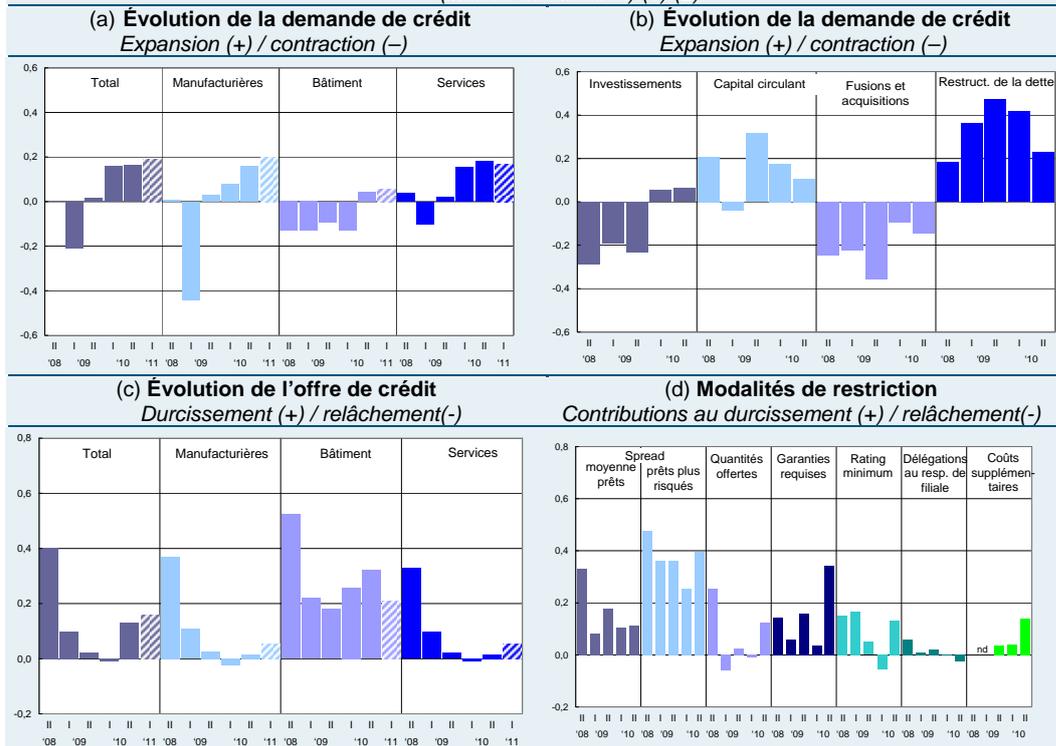
L'ÉVOLUTION DE LA DEMANDE ET DE L'OFFRE DE CRÉDIT

Dans le but d'analyser l'évolution de la demande et de l'offre de crédit au niveau territorial, les bureaux régionaux de la *Banca d'Italia* ont mené, au mois de mars 2011, la nouvelle édition de l'enquête *Regional Bank Lending Survey*, qui collecte des informations sur un échantillon de plus de 400 banques (cf. publication *La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale, La demande et l'offre de crédit au niveau territorial*, dans *Economie Regionali, Économies Régionales*, n° 1, janvier 2011).

Figura r2

Conditions de la demande et de l'offre de crédit aux entreprises

(indices de diffusion) (1) (2)



Source: *Indagine della Banca d'Italia sulle principali banche che operano nella regione. (Enquête de la Banca d'Italia sur les principales banques opérant dans la région).*

(1) Pour la construction des indices de diffusion cf. *Notes méthodologiques*. Pour plus de détails, voir *La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale (La demande et l'offre de crédit au niveau territorial)*, dans *Economie Regionali (Économies Régionales)*, n° 1, 2011. - (2) Les données de 2008 se réfèrent au quatrième trimestre de l'année. Celles qui se réfèrent au premier trimestre 2011 recensent les prévisions des banques formulées au mois de mars.

Selon les réponses des intermédiaires opérant dans la région qui ont été recensés par l'enquête – environ 70 banques, représentant 80 % de l'activité destinée à la clientèle résidant dans la Vallée d'Aoste (cf. section : *Notes méthodologiques*) – la demande de crédits par les entreprises a montré une reprise au cours de l'année 2010, bien qu'à un rythme encore faible (fig. r2.a).

Selon les prévisions formulées par les banques, le renforcement des conditions de la demande devrait se poursuivre au premier semestre 2011, principalement soutenu par le secteur manufacturier et par celui des services. Dans le bâtiment, la demande de crédit des entreprises, en baisse depuis le second semestre 2008, est redevenue positive depuis le second semestre 2010 et cette tendance se poursuivrait également dans la première partie de 2011.

Parmi les déterminants de la demande, la composante liée aux activités d'investissement a souffert des incertitudes qui caractérisent les reprise cyclique, s'avérant ainsi plutôt stagnante (fig. r2.b). En cohérence avec la faible situation conjoncturelle, les principaux besoins de financement concerneraient, en grande partie, des opérations de restructuration de la dette. En relation avec la reprise des commandes des entreprises, les demandes visant à couvrir les besoins de financement du capital circulant, ont recommencé à progresser.

Après le durcissement constaté au quatrième trimestre 2008, suivi d'une phase d'atténuation du phénomène, les conditions de l'offre se sont à nouveau durcies au second semestre 2010 (fig. r2.c). Cette tendance a particulièrement concerné le secteur du bâtiment, où les critères étaient restés dans l'ensemble plus restrictifs. Durant les premiers mois de l'année en cours, les banques auraient légèrement restreint les critères d'octroi de nouveaux prêts par suite de l'aggravation des attentes concernant l'activité économique et d'une hausse du coût de la collecte.

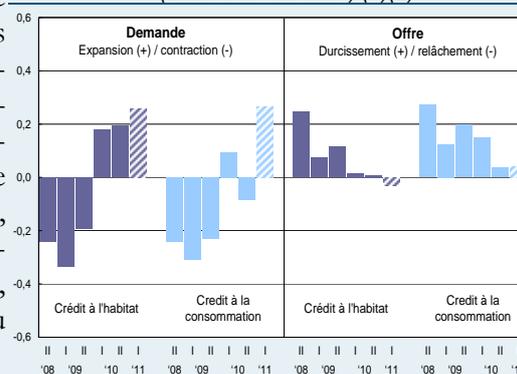
Au cours de l'année 2010, des signes de frictions persistants ont concerné, plus particulièrement, les *spread* demandés aux entreprises jugées plus risquées, alors que les interventions sur les marges appliquées à la moyenne des prêts ont été moins fréquentes (fig. r2.d). La demande de garanties est également devenue plus systématique, surtout dans la seconde partie de 2010. La réduction des quantités offertes, constatée au début de la crise, s'est en revanche annulée au premier semestre 2010, même si l'octroi de crédits a de nouveau été réduit au second semestre de l'année.

Quant aux ménages, en 2010 et en tenant compte des attentes pour la première partie de 2011, la demande de crédit à l'habitat serait en reprise (fig. r3). Selon les prévisions des banques, la demande de crédit à la consommation devrait aussi recommencer à croître au premier semestre

2011, tandis qu'elle s'est révélée négative dans la seconde partie de l'année passée. Le

Figure r3

Conditions de la demande et de l'offre de crédit aux ménages consommateurs
(indices de diffusion) (1)(2)



Source: *Indagine della Banca d'Italia sulle principali banche che operano nella regione. (Enquête de la Banca d'Italia sur les principales banques opérant dans la région).*

(1) Pour la construction des indices de diffusion cf. *Notes méthodologiques*. Pour plus de détails, voir *La domanda e l'offerta di credito a livello territoriale (La demande et l'offre de crédit au niveau territorial)*, dans *Economie Regionali (Économies Régionales)*, n° 1, 2011.
(2) Les données de 2008 se réfèrent au quatrième trimestre de l'année. Celles qui se réfèrent au premier trimestre 2011 recensent les prévisions des banques formulées au mois de mars.

durcissement des conditions d'accès au crédit constaté en 2009, s'est interrompu au cours de l'année 2010 et les tendances prévues pour les prochains mois sont essentiellement stationnaires.

Parmi les secteurs d'activité, les crédits aux entreprises manufacturières et à celles du bâtiment ont crû. Dans le secteur des services, le crédit a baissé de 1,7%, après une forte réduction enregistrée fin 2009 (-10,1%).

Dans l'industrie manufacturière, parmi les secteurs principaux, les entreprises métallurgiques, celles de la fabrication de produits métalliques et celles des produits minéraux non métalliques, ont enregistré un accroissement des crédits de 2,7% (contre -7,0% en décembre 2009), parallèlement à la reprise de l'activité dans l'ensemble du secteur (cf. le paragraphe de la section *L'économie réelle, L'industrie*); par contre, le crédit aux entreprises du secteur alimentaire s'est ralenti à 4,7% (après 7,4% en 2009). En revanche, la croissance des prêts aux entreprises opérant dans le secteur de l'énergie s'est poursuivie (5,1 %; après 3,8% en 2009). Dans le secteur des services, l'évolution du crédit a été en dents de scie: les crédits aux entreprises du commerce et du secteur de la location, aux agences de voyages et aux services de soutien aux entreprises, ont recommencé à croître; les prêts à la branche des services d'hôtellerie et de restauration, se sont ralentis; le crédit aux entreprises des services liés aux transports et aux activités immobilières, a baissé (tab. a20).

La qualité du crédit bancaire. – En 2010, l'incidence des nouvelles créances en souffrance rectifiées, s'est élevée à 0,7% (contre 3,0% en 2009; tab.3.4), valeur analogue à la moyenne des années 2007-2008 et inférieure à la moyenne du Nord-Ouest et à celle de l'ensemble de l'Italie.

Tableau 3.4

Nouvelles créances en souffrance et créances douteuses des banques (1) (valeurs en %)				
PÉRIODES	Ménages consommateurs	Entreprises (2)		Total (4)
			ménages producteurs(3)	
Nouvelles créances en souffrance (5)				
Déc. 2009	1,1	3,1	0,7	3,0
Mars 2010	1,2	3,1	0,8	3,0
Juin 2010	1,0	3,1	1,1	2,9
Sept. 2010	1,0	0,4	1,0	1,1
Déc. 2010	0,8	0,7	1,2	0,7
Créances douteuses en relation avec les prêts (6)				
Déc. 2009	1,6	2,4	2,3	2,1
Mars 2010	1,8	2,8	2,7	2,4
Juin 2010	1,6	1,8	2,6	1,7
Sept. 2010	1,2	2,0	2,5	1,7
Déc. 2010	1,3	2,3	2,7	2,0

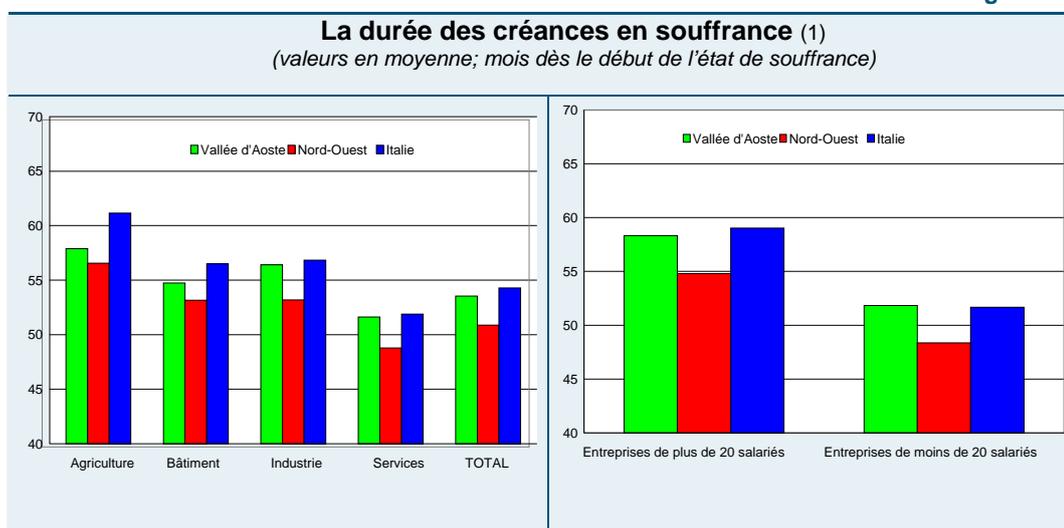
Source: déclarations statistiques de surveillance et *Centrale dei rischi* (Service central des Risques). Cf. section: *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie. – (2) Y compris les sociétés non financières et les ménages producteurs. – (3) Sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de 5 salariés maximum. – (4) Y compris également les administrations publiques, les sociétés financières et d'assurance, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables – (5) Nouvelles créances en souffrance en relation avec les prêts en cours au début de la période. Les données sont calculées comme des moyennes des quatre trimestres se terminant à celui de référence.– (6) Le dénominateur du rapport ne comprend pas les créances en souffrance.

L'amélioration par rapport à l'année précédente a été plus marquée pour le secteur productif, où le chiffre de 2009 était fortement influencé par la faillite d'une importante entreprise du secteur des services. Pour les ménages producteurs, incluant les entreprises de 5 salariés maximum, la qualité du crédit s'est au contraire détériorée (1,2% après 0,7%). L'incidence des créances en souffrance sur les crédits aux ménages consommateurs, qui a été contenue pendant la crise, a baissé à 0,8%, contre 1,1% en 2009.

Selon les informations issues de la Centrale dei rischi (Service central des Risques), concernant les créances envers les entreprises devenues en souffrance au cours des années 1997-2010, il est estimé que, dans la Vallée d'Aoste, la durée moyenne des créances en souffrance s'élève à 54 mois, valeur supérieure à celle du Nord-Ouest (51) et analogue à celle de l'Italie (fig. 3.2). Des différences sont observées selon les secteurs. La durée des créances en souffrance est plus longue pour les entreprises du secteur agricole (58 mois), alors qu'elle est plus courte pour le secteur des services (52). Les créances en souffrance des entreprises de moins de 20 salariés ont tendance à être réglées plus rapidement par rapport à celles des entreprises de taille plus grande, aussi bien dans la Vallée d'Aoste que sur l'ensemble de l'Italie.

Figure 3.2



Source: Centrale dei rischi (Service central des Risques) Cf. section: Notes méthodologiques.

(1) Moyenne estimée pour les créances devenues en souffrance au cours de la période 1997-2010. Estimateur du maximum de vraisemblance, modèle paramétrique avec fonction de survie exponentielle. Les données se réfèrent aux relations banque-entreprise et tiennent compte des fusions et des absorptions entre banques.

Des analyses économétriques montrent également que la rapidité par laquelle les créances cessent d'être en souffrance varie suivant leur âge et dépend aussi de l'année de début de l'état de souffrance. Si l'on considère plusieurs années de début de l'état de souffrance (cohortes) dès 1997, on remarque que le processus de règlement des créances en souffrance est plus rapide au cours des 36 premiers mois, aussi bien dans la Vallée d'Aoste que sur l'ensemble de l'Italie. 10% des créances en souffrance enregistrent une durée supérieure aux 10 ans.

L'incidence des créances douteuses (crédits aux clients ayant des difficultés financières temporaires) sur les prêts, est passée de 2,1% à 2,0%. De manière analogue à l'évolution des créances en souffrance, l'amélioration a concerné les ménages consommateurs et les entreprises autres que les ménages producteurs, ces derniers ayant enregistré une aggravation.

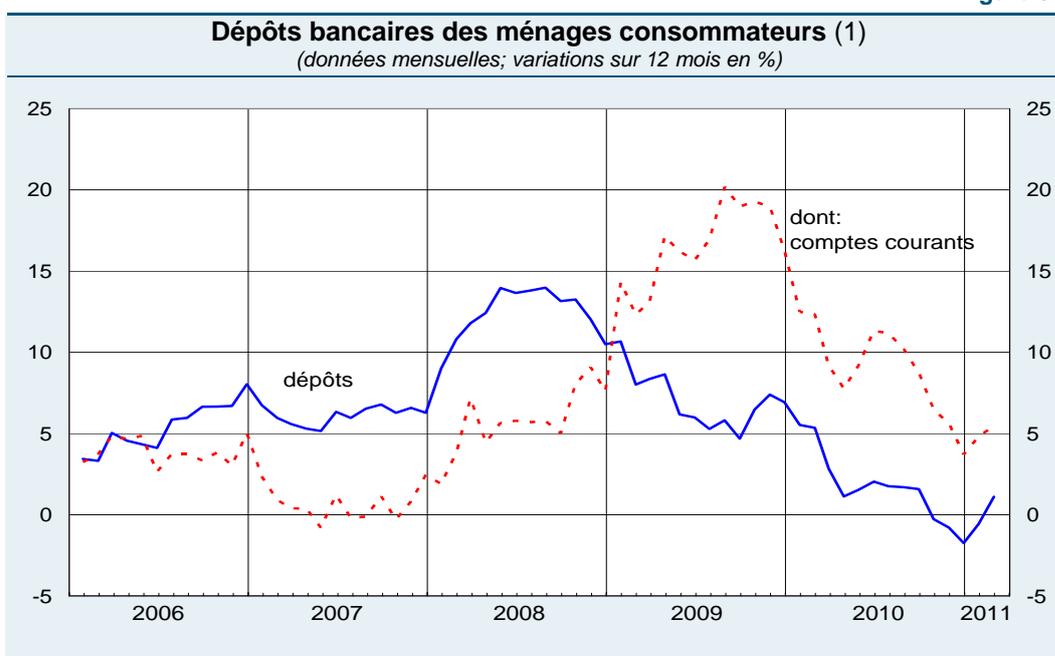
L'épargne financière

En 2010, les dépôts bancaires des ménages et des entreprises valdôtains sont restés essentiellement stables par rapport à l'année précédente (0,1% ; tab. a21). Plus particulièrement, les comptes courants ont montré une variation négative (-1,0%), à laquelle ont contribué aussi bien la composante des ménages consommateurs, dont le taux d'expansion s'est sensiblement réduit à 3,7% en 2010, après 16,3% fin 2009 (fig. 3.3), que celle des entreprises. Les dépôts sur les comptes courants de ces dernières se sont contractés de 9,5%, parallèlement à une reconstitution des portefeuilles en faveur d'instruments plus rentables. Les obligations, valorisées à la juste valeur, se sont légèrement réduites (-0,5%).

De même, les titres financiers détenus auprès des banques par les ménages valdôtains (diminués des gestions de patrimoines et valorisés à la juste valeur) ont légèrement baissé (-0,3%) : fin 2010, ils étaient principalement constitués d'obligations bancaires (34 %), de parts d'OPCVM (25%), de titres d'État italiens (19%) et d'autres obligations (16%). Par rapport à l'année précédente, l'incidence des autres obligations et celle des parts d'OPCVM a augmenté (respectivement de 1,9 et 1,2 point de pourcentage), tandis que les pourcentages des placements en actions et des obligations bancaires ont chuté.

En ce qui concerne les entreprises, la réduction des dépôts sur les comptes courants s'est accompagnée d'une augmentation des dépôts sous forme de prises en pension de titres ou de placements en titres, dont 40% en titres d'État, qui ont plus que doublé sur douze mois.

Figure 3.3



Source: déclarations statistiques de surveillance. Cf. section: *Notes méthodologiques*.
 (1) Les données se réfèrent à la résidence de la contrepartie.

De nouveau en 2010, les ressources appartenant aux clients valdôtains gérées par les banques, les SIM (*Società di Intermediazione Mobiliare*, Sociétés d'Intermédiation Mobilière) et les SGR (*Società di Gestione del Risparmio*, Sociétés de Gestion de l'Épargne) ont continué à se réduire; la chute, commencée en 2007, s'est élevée à 2,0%, comme en 2009, contre des taux de contraction bien plus considérables au cours des deux années précédentes (-28,8 % en 2007 et -37,6 % en 2008; tab. a22).

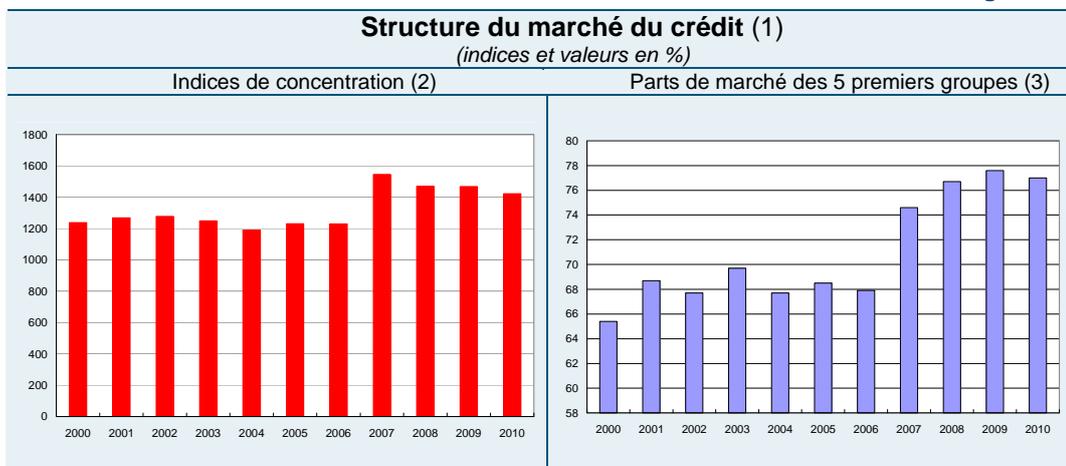
La structure du système financier et les réseaux commerciaux

Fin 2010, les banques avec au moins une succursale opérant dans la Vallée d'Aoste étaient au nombre de 12 (tab. a23); la diminution de 2 unités par rapport à l'année précédente est due à la réorganisation interne d'un important groupe bancaire. À la suite de plusieurs fusions successives, le nombre de banques ayant leur siège administratif dans la région a diminué, passant de 3 établissements à un seul par rapport à l'année 2000; durant la même période, le nombre de sociétés financières inscrites dans la liste visée à l'art. 107 de la loi italienne sur les banques (*Testo Unico Bancario*, TUB) a par contre progressé, s'élevant actuellement à 3 et incluant un *confidi* (consortium de caution mutuelle) autorisé au cours de l'année 2010.

En 2010 et après la stagnation de l'année précédente, les guichets bancaires répartis sur le territoire ont recommencé à augmenter (passant de 96 à 98 unités); 21,4% de ces guichets appartenaient à la seule banque ayant son siège dans la région. Fin 2010, le nombre de guichets pour 10 000 habitants s'élevait à 7,7, chiffre presque analogue à celui de dix ans auparavant: environ 50 % des communes de la région avaient au moins un guichet bancaire, comme en 2000.

Les TPE (terminaux de paiement électronique), correspondant à environ 5 400 unités, ont augmenté par rapport à la population résidente (420 pour 10 000 habitants; contre 197 en 2000). En décembre 2010, les appareils GAB (guichets automatiques bancaires) présents dans la région étaient 134, soit 10,5 pour 10 000 habitants (contre 9,9 en 2000).

Figure 3.4



Source: élaboration de données de la *Banca d'Italia*.

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie. – (2) Indice de concentration de Herfindahl calculé sur les parts de prêts d'intermédiaires individuels ou bien agrégées par groupe bancaire lorsque les intermédiaires appartiennent à un groupe. – (3) Valeurs en %

Le degré de concentration du système bancaire. – Le niveau de concentration du marché du crédit dans la Vallée d'Aoste, augmenté au cours des deux années 2007-2008 à la suite d'opérations de fusion, acquisition et réorganisation de certains des plus importants groupes nationaux, demeure élevé durant les deux années suivantes (fig. 3.4): la part de marché des prêts des cinq premiers groupes bancaires opérant dans la région a considérablement augmenté au cours de la décennie, passant de 65,4% à 77%; pendant la même période, l'indice de concentration de Herfindahl-Hirschman calculé sur les parts des prêts et exprimé en base 10 000, est passé de 1 240 à 1 422.

LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

4. LES DÉPENSES PUBLIQUES

La dimension de l'acteur public local

Sur la base des comptes des administrations locales italiennes (*Conti pubblici territoriali*, CPT) établis par le Département du Développement et de la Cohésion économique (Ministère italien du Développement économique), les dépenses publiques des administrations locales valdôtaines, diminuées des dépenses d'intérêts, se sont élevées, en moyenne sur les années 2007-2009, à 11 163 euros par personne (tab. a25), une valeur supérieure à la moyenne des régions italiennes à statut spécial (RSS, 4 717 euros) : ce niveau de dépenses plus élevé est dû aux compétences plus étendues de la région de la Vallée d'Aoste par rapport aux autres RSS, notamment celles du Sud de l'Italie. Les dépenses courantes ont constitué plus des deux tiers du total.

La région et l'ASL (*Azienda Sanitaria Locale*, établissement public de santé local) effectuent environ 77% des dépenses primaires courantes, compte tenu du poids de la composante sanitaire, tandis que les dépenses en capital de la région s'élèvent à 69% et celles des communes à 29%. Au cours des trois années 2007-2009, cette dernière composante des dépenses a augmenté de près de 2% par an en moyenne. Les dépenses primaires courantes ont crû à un rythme plus soutenu (2,9%).

En 2010, sur la base des estimations publiées par Prometeia, les dépenses de consommation finale des administrations publiques de la Vallée d'Aoste (y compris les institutions sociales privées), ont diminué de 1,0% par rapport à l'année précédente (contre -0,6% en moyenne en Italie), après une décennie de croissance ininterrompue à un taux annuel moyen de 3,3%.

Les paragraphes suivants présentent l'analyse des principaux domaines d'intervention des dépenses effectuées au niveau décentralisé : les dépenses de santé, qui sont de la compétence des régions, et les dépenses d'investissement, où les communes jouent également un rôle important.

La santé publique

Les coûts du service de santé régional (2008-2010). – Sur la base des comptes consolidés des ASL (*Aziende Sanitarie Locali*, établissements publics de santé locaux) et des

AO (*Aziende Ospedaliere*, établissements hospitaliers publics) relevés par le Nouveau Système d'Information de Santé (NSIS), les dépenses de santé engagées en faveur des résidents valdôtains se sont élevées à 2 247 euros par personne en moyenne sur les trois années 2008-2010, une valeur supérieure à la moyenne nationale et à celle des RSS (respectivement 1 841 euros et 1 834 euros ; tab. a26) ; durant la même période, les dépenses totales ont augmenté de 3,7% par an en moyenne, contre 2,1% sur l'ensemble du pays.

Au cours des trois années susmentionnées, les charges de gestion directe ont augmenté de 5,9% par an en moyenne (contre 2,4% en moyenne dans les RSS); 50% de ces charges sont consacrées aux charges de personnel. Les coûts des soins de santé dispensés par des organismes conventionnés et agréés ont diminué de 3,7% par an en moyenne (contre 1,5% dans les RSS). Les dépenses pharmaceutiques ont baissé de 2,4 %.

En 2010, les dépenses de santé engagées par les structures situées sur le territoire régional ont augmenté, passant à 281 millions d'euros. En 2010, en admettant que les soldes de mobilité sanitaire interrégionale soient les mêmes que ceux de l'année précédente, les dépenses engagées en faveur des résidents s'établiraient à 297 millions d'euros.

Les investissements publics

Au cours des trois années 2007-2009, sur la base des CPT, les dépenses d'investissements fixes des administrations locales se sont élevées à 7,3% du PIB régional, une valeur supérieure à la moyenne des RSS (3,5%; tab. a27). La région et l'ASL ont engagé environ 56% du total en moyenne, tandis que les dépenses des communes se sont établies à 42%.

En 2009, les dépenses totales engagées par la région à titre d'investissement ont crû de 2,6% par rapport à l'année précédente. Les principaux postes de dépenses sont représentés par les investissements consacrés au développement économique (30%), aux finances locales (22%), à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement (21%), ainsi qu'au patrimoine et aux participations (15%). En 2010, selon les données des comptes régionaux, les dépenses totales engagées à titre d'investissement se sont révélées être en chute de 3,3% par rapport à l'année précédente.

En 2010, la région a signé un accord avec la présidence du Conseil des ministres italien pour déterminer des infrastructures reconnues d'intérêt national à réaliser sur le territoire valdôtain. Elles incluent principalement la construction d'un nouveau parcours ferroviaire permettant de réduire considérablement la durée du trajet vers les villes principales du Nord-Ouest et de relier la Vallée d'Aoste et la Suisse, l'amélioration du réseau routier d'accès au tunnel du Grand-Saint-Bernard ainsi que la construction d'un nouveau téléphérique sur le mont Blanc.

En outre, la région a entamé une procédure pour la réalisation d'autres travaux de grande envergure, tels que l'agrandissement de l'hôpital d'Aoste, la transformation de la caserne Testafochi d'Aoste en campus universitaire, la réalisation d'un système de chauffage à distance dans le chef-lieu régional, la construction d'un système de pyrogazéification pour la gestion des déchets urbains de la région.

De nouveau en 2010, les dépenses d'investissements publics ont été soumises au Pacte de stabilité interne qui, à la différence de ce qui est prévu par la réglementation

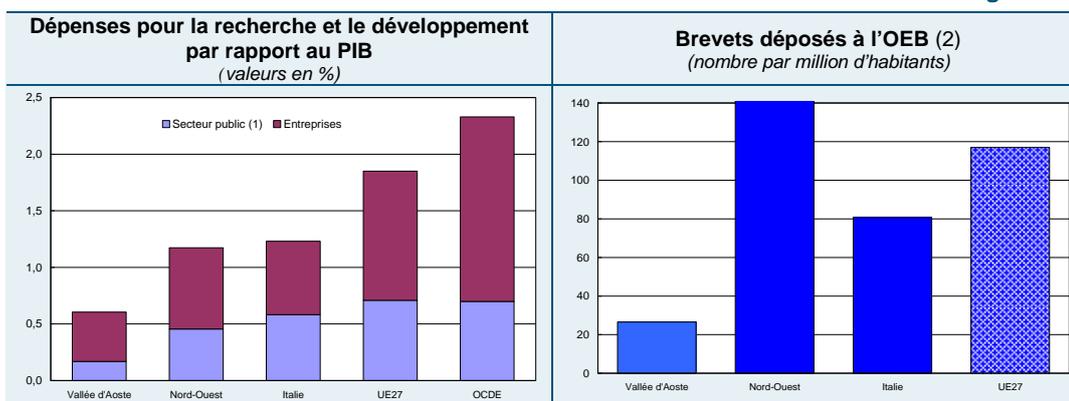
nationale, s'applique dans la Vallée d'Aoste également aux communes de moins de 5 mille habitants. En 2010, 11 communes valdôtaines n'ont pas respecté le Pacte (contre 5 communes seulement en 2009).

Analyse territoriale des dépenses pour la recherche et le développement

En 2008, les dépenses pour la recherche et le développement (R&D) de la Vallée d'Aoste s'élevaient à 0,6% du PIB, une valeur inférieure aussi bien à la moyenne nationale qu'à celle du Nord-Ouest (respectivement 1,2% et 1,4%) et l'une des plus basses par rapport aux autres régions italiennes. Au niveau international, les données de la Vallée d'Aoste se situent bien au-dessous de la moyenne de l'Union européenne à 27 (UE27, 1,9 %) et de celle des pays de l'OCDE (2,3%).

Si l'on tient compte de chaque composante, le pourcentage des dépenses engagées dans la région par le secteur public correspondait à 0,1% du PIB. Ce chiffre, nettement inférieur à celui des autres pays, est également bien au-dessous de la moyenne nationale (0,5%) et de celle des régions du Nord-Ouest (0,3%). Le pourcentage des dépenses concernant les entreprises – où l'Italie (avec 0,65% du PIB) montre un retard considérable au niveau international par rapport à la moyenne de l'UE27 et de l'OCDE (respectivement 1,2% et 1,6%) – met en évidence dans la Vallée d'Aoste une valeur légèrement inférieure à la moyenne nationale (0,4%; fig. 4.1).

Figure 4.1



Source: élaboration de données Istat, Eurostat et OCDE.

(1) Y compris les dépenses de l'Administration et de l'Université; par rapport aux données commentées dans le texte, y compris les institutions à but non lucratif. – (2) Office européen des brevets; nombre de brevets classés par région en fonction de la résidence de l'inventeur.

En Italie, en moyenne sur les trois années 2006-2008, environ 79% des dépenses pour la R&D engagées par les entreprises ont été directement financées par elles-mêmes (dans la moyenne de l'UE27, ce pourcentage s'élève à 82%); la part restante est couverte à hauteur de plus de 7% par des fonds publics (une valeur essentiellement en ligne avec les données européennes), tandis qu'une part considérable (environ 14%) est financée par des ressources provenant de l'étranger, principalement par des fonds européens.

Au cours de la période de programmation du Fonds européen de développement régional (FEDER) 2007-2013, des ressources dans le domaine "Recherche et développement, innovation et entreprise" ont été allouées à la Vallée d'Aoste à hauteur de 15 millions d'euros, soit 31% environ des ressources totales du POR FEDER 2007-2013. 40% des ressources prévues dans le domaine "innovation" proviennent de fonds communautaires, alors que la part restante est constituée de ressources nationales; la contribution régionale

correspond à 18% du total. Le but est de renforcer la compétitivité du système valdôtain par l'augmentation de sa capacité à développer la recherche et l'innovation.

D'autres indicateurs de l'activité de R&D mettent en évidence un désavantage de la Vallée d'Aoste par rapport aux autres régions. En région, le nombre de salariés du secteur pour mille habitants s'établit à 2,3, une valeur inférieure à la moyenne des régions du Nord-Ouest et à la moyenne nationale (respectivement 5,0 et 4,0; contre 4,9 de l'UE27).

Dans la Vallée d'Aoste, le nombre de brevets déposées à l'Office européen des brevets en 2007, qui peut être considéré comme un indicateur des résultats de l'activité d'innovation, s'est élevé à 27 par million d'habitants (fig. 4.1), un chiffre inférieur à la moyenne des régions du Nord-Ouest et à la moyenne nationale (respectivement 135 et 81 brevets; contre 17 de l'UE27).

5. LES PRINCIPALES MODALITÉS DE FINANCEMENT

Les recettes fiscales

Au cours des trois années 2007-2009, les recettes fiscales de la région de la Vallée d'Aoste se sont chiffrées à 10 875 euros par personne en moyenne (contre 3 310 euros en moyenne dans les RSS; tab. a29) et ont diminué de 0,5% par an (contre une augmentation de 2,4% dans les RSS). Les recettes fiscales de la région incluent aussi bien les impôts et taxes propres que les ressources accordées par l'État sur la base du statut d'autonomie. Au cours des trois années de référence, les premiers ont diminué à un rythme très soutenu (-13,3% par an), par suite de la réduction du taux ordinaire de l'IRAP (impôt régional sur les activités de production) de 0,92 point de pourcentage (2,98 %). Le taux de l'impôt additionnel à l'IRPEF (impôt sur le revenu des personnes physiques) est par contre resté égal à la valeur de base de 0,9%. La seconde composante, constituée de participations aux recettes fiscales du Trésor public et correspondant à environ 90% du total, a crû de 1,5 % en moyenne sur les trois années analysées. Les participations proviennent principalement des recettes de l'IRPEF (37%), de la TVA (26%), des accises (18%) et de l'IRES (impôt sur le revenu des sociétés, 10%).

LA RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION FINANCIÈRE DE LA RÉGION

En novembre 2010, le ministre pour la Simplification des lois et le président de la Région autonome de la Vallée d'Aoste ont signé un accord relatif à la révision de la réglementation financière régionale, aux fins prévues à l'art. 27 de la loi n. 42 du 5 mai 2009 (délégation au gouvernement en matière de fédéralisme fiscal, en application de l'art. 119 de la Constitution italienne). Le contenu de l'accord a été incorporé dans la loi n. 220 du 13 décembre 2010 (Loi de stabilité 2011) qui établit, à l'art. 1, alinéa 160, que "la Région de la Vallée d'Aoste contribue à la réalisation des objectifs de péréquation et de solidarité et à l'exercice des droits et des devoirs qui en découlent, ainsi qu'à l'accomplissement des obligations de nature financière fixées par la réglementation de l'Union européenne et par les autres mesures de coordination des finances publiques établies par la réglementation de l'État" à travers les mesures prévues par l'accord susmentionné.

La révision de la réglementation financière s'est traduite par la modification de deux lois nationales d'application du Statut d'autonomie. Plus précisément, l'affectation de l'État visée à l'art. 8, alinéa 4, de la loi n. 498 du 23 décembre 1992 (à titre de participation à la taxe sur la valeur ajoutée, correspondant aux recettes fiscales attribuées pour l'année 1991 augmentées annuellement en fonction du taux d'inflation programmé), a été considérablement réduite pour les années allant de 2011 à 2014 et sera progressivement réduite pour les années à venir, jusqu'à son élimination à partir de 2017. La loi n. 690 du 26 novembre 1981 a été modifiée par

l'introduction d'une augmentation (de 9/10 à 10/10) des participations aux recettes fiscales du Trésor public (impôts directs, accises sur les carburants pour les véhicules automobiles, accise du Trésor public sur l'électricité et accise sur les tabacs). L'affectation des recettes totales de la TVA, intérieure et à l'importation, est calculée en fonction des consommations finales. En outre, est prévue la participation aux recettes totales des impôts sur les divertissements et sur les assurances autres que l'assurance auto, des accises sur le gaz naturel, des accises sur les carburants également pour le chauffage et sur les carburants à usage industriel, ainsi que la participation aux 9/10 de tous les autres impôts, sauf les impôts sur les jeux.

Enfin, la nouvelle réglementation financière prévoit la perception directe par la région de l'impôt provincial additionnel à l'accise du Trésor public sur l'électricité et des cotisations du système de santé national versées sur les primes de l'assurance auto.

Les recettes fiscales des communes, s'élevant à 448 euros par personne en moyenne sur les trois années 2006-2008 (contre 283 euros en moyenne dans les RSS), sont constituées des recettes de l'ICI (impôt communal sur les immeubles) à hauteur de 66% (en baisse de 2,9% par an ; contre -2,4% dans les RSS); l'incidence des recettes de l'impôt additionnel à l'IRPEF s'établit à 2,8%. La possibilité de modifier le taux de ces deux impôts représente le moyen principal par lequel les communes peuvent exercer leur autonomie fiscale dans le cadre institutionnel actuel.

Le taux de l'ICI peut varier entre 4 et 7 pour mille. En 2010, le taux ordinaire de l'ICI s'est élevé à 5,14 pour mille en moyenne dans les communes de la région (contre 6,19 pour mille en moyenne dans les RSS), un chiffre stable par rapport à l'année précédente. Depuis 2008, l'ICI ne s'applique pas aux logements à usage d'habitation principale et assimilés. La perte de ressources fiscales se reflète dans une augmentation des transferts. Les cas d'application de l'impôt additionnel à l'IRPEF se limitent à deux communes.

La dette publique

Fin 2009, dernière année pour laquelle sont disponibles les données de l'ISTAT sur le PIB régional, la dette des administrations locales de la région par rapport au PIB s'élevait à 13,3% (après 13,8% fin 2008), un niveau supérieur à la moyenne nationale et à celle des RSS (respectivement 7,3% et 6,9%; tab. a30). Elle représentait 0,5% de la dette des administrations locales italiennes.

Les administrations locales ne peuvent s'endetter que pour couvrir des dépenses d'investissement. Au cours des trois années 2011-2013, les collectivités locales valdôtaines ne peuvent pas augmenter l'encours de leur dette si les dépenses d'intérêts correspondantes dépassent la limite de 15% des recettes courantes. Par contre, la dite limite sera progressivement réduite (jusqu'à 8% à compter de 2013) pour les provinces et les communes des régions à statut ordinaire, conformément aux dispositions combinées de la Loi n. 220 du 13 décembre 2010 (loi de stabilité 2011) et du Décret-loi n. 225 du 29 décembre 2010 (décret «milleproroghe» 2011).

Fin 2010, la dette des administrations locales de la Vallée d'Aoste, se chiffrant à 520,2 millions d'euros, a diminué de 6,4% en termes nominaux par rapport à douze mois auparavant, contre une augmentation de 2,1% de la dette des administrations

locales sur l'ensemble des RSS; au niveau national, la dette des collectivités locales a enregistré une contraction de 0,4%. Les principales composantes de l'endettement de la région étaient représentées par des titres émis à l'étranger ainsi que par des crédits octroyés par des banques italiennes et par la *Cassa depositi e prestiti*, la Caisse des Dépôts et Consignations italienne (respectivement 69,5% et 30,3% du total).

En 2010, Fitch Ratings a confirmé la notation financière à long terme de la région autonome de la Vallée d'Aoste (AA+ avec perspectives stables), compte tenu principalement de la stabilité des recettes fiscales malgré la crise économique, dans un contexte de dette financière décroissante.

Les mesures régionales anti-crise pour soutenir les ménages et les entreprises

Les effets de la crise économique internationale se poursuivant, la région autonome de la Vallée d'Aoste a décidé de mettre en œuvre, également en 2011, les mesures extraordinaires pour les ménages et les entreprises, introduites depuis 2009, dans le but de soutenir le pouvoir d'achat des revenus, de promouvoir le développement économique et de relancer la compétitivité du système productif régional (cf. encadré: *Les mesures anti-crise adoptées par la région*, dans *Économies régionales*, n. 45, juin 2010). Comme pour l'année précédente, les ressources allouées se sont chiffrées à 130 millions d'euros.

En outre, lors de l'établissement des comptes 2010, une partie de l'excédent budgétaire a été affectée au financement de certaines mesures pouvant s'inscrire dans le cadre des politiques anti-crise, telles que l'augmentation du fonds de rotation (10 millions d'euros), l'augmentation du fonds des politiques de l'emploi (1,2 millions d'euros) et le financement des travaux dans les chantiers routiers et forestiers (4,5 millions d'euros).

En 2010, selon les données publiées par la région, 20 millions d'euros ont été alloués aux ménages par le financement des fonds de rotation concernant les emprunts pour l'achat de l'habitation principale ainsi que par le financement des emprunts pour la rénovation et la réhabilitation des vieux quartiers; tous les ménages valdôtains qui en ont fait la demande ont bénéficié d'environ 55 mille allocations de chauffage (*bons de chauffage*) correspondant à un montant total de 17 millions d'euros; les mensualités des emprunts régionaux ont été suspendues à hauteur de 3,7 millions d'euros, en relation avec les demandes présentées par 1 220 emprunteurs, représentant 13% des demandes potentielles; 1,4 millions d'euros ont été destinés aux ménages défavorisés sous forme d'allocations de chauffage pour l'habitation principale (5 700 demandes); les ménages défavorisés ont enfin été exemptés du paiement de la taxe pour le traitement des ordures et du tarif du service hydrique intégré, ce qui a entraîné une réduction des recettes d'1 million d'euros. En outre, 32 500 usagers ont bénéficié de réductions sur les consommations d'électricité à usage d'habitation principale. Enfin, quelques aides ont été destinées à la prévoyance complémentaire, aux cotisations obligatoires des travailleurs suspendus de leur activité professionnelle et aux activités de microcrédit.

En 2010, les mesures mises en œuvre pour les entreprises ont concerné la suspension des mensualités des emprunts régionaux à hauteur de près de 22 millions

d'euros et au bénéfice de presque 750 entreprises; la réduction du taux de l'IRAP de 0,92 point de pourcentage, ce qui a entraîné une réduction des recettes de 17 millions d'euros; la bonification d'intérêts octroyée par l'intermédiaire des *confidi* à hauteur de plus de 6 millions d'euros. En outre, les transferts aux fonds de rotation ont été augmentés et la loi régionale sur la recherche a été refinancée.

ANNEXES STATISTIQUES

TABLE DES MATIÈRES

L'ÉCONOMIE RÉELLE

- Tab. a1 Valeur ajoutée et PIB par secteur d'activité économique en 2009
“ a2 Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2007
“ a3 Valeur ajoutée des services par branche en 2007
“ a4 Entreprises actives, inscrites et en cessation d'activité
“ a5 Patrimoine zootechnique et produits principaux
“ a6 Produits agricoles principaux
“ a7 Indicateurs conjoncturels pour l'industrie proprement dite
“ a8 Investissements, chiffre d'affaires et emploi dans les entreprises industrielles
“ a9 Commerce extérieur (caf-fab) par secteur
“ a10 Commerce extérieur (caf-fab) par zone géographique
“ a11 Indice d'accessibilité des infrastructures pour le transport routier de marchandises
“ a12 Structure de la grande distribution
“ a13 Fréquentation touristique par zone de provenance
“ a14 L'offre touristique
“ a15 Indicateurs financiers et du revenu des entreprises
“ a16 Actifs occupés et forces de travail
“ a17 Structure de l'emploi
“ a18 Heures de chômage partiel (CIG) autorisées

L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

- Tav. a19 Prêts et créances en souffrance des banques par secteur d'activité économique
“ a20 Prêts aux entreprises par branche d'activité économique
“ a21 L'épargne financière
“ a22 Gestions de patrimoines
“ a23 Taux d'intérêts bancaires
“ a24 Structure du système financier

LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

- Tav. a25 Dépenses publiques des administrations locales diminuées des dépenses d'intérêts
“ a26 Coûts du système sanitaire
“ a27 Dépenses publiques d'investissements fixes
“ a28 Indicateurs principaux de l'activité en Recherche et Développement – année 2008
“ a29 Recettes fiscales courantes des collectivités locales
“ a30 La dette des administrations locales

Tableau a1

Valeur ajoutée et PIB par secteur d'activité économique en 2009 (1) (millions d'euros, indices chaînés, année de référence 2000 et valeurs en %)						
SECTEURS ET POSTES	Valeurs absolues (2)	Part en % (2)	Var. sur l'année précédente en %			
			2006	2007	2008	2009
Agriculture, sylviculture et pêche	45,5	1,4	-1,3	11,0	-1,2	-1,2
Industrie	810,6	24,1	-1,6	-0,6	-1,3	-11,6
<i>Industrie proprement dite</i>	391,2	11,6	-2,9	0,7	1,2	-16,3
<i>Bâtiment</i>	419,4	12,5	0,0	-2,2	-4,4	-5,3
Services	2.507,1	74,5	2,8	2,6	2,6	-3,1
<i>Commerce, réparations, hôtellerie, transp. et comm.</i>	0,1	1,0
<i>Intermédiation monétaire et financière, activités immobilières et entrepre- neuriales</i>	-0,3	2,0
<i>Autres services</i>	9,5	5,6
Total valeur ajoutée	3.363,2	100,0	1,6	1,9	1,5	-5,1
PIB	4.183,3	124,4	1,8	2,3	1,0	-4,4
PIB par personne	32.784,3	129,9	0,9	1,5	0,1	-5,3

Source : élaboration de données de l'ISTAT.

(1) Valeur ajoutée aux prix de base. Pour les années 2008 et 2009, seules des estimations préliminaires sont disponibles. L'emploi des indices chaînés implique la perte d'additivité des composantes chaînées exprimées en termes monétaires. En effet, la somme des valeurs chaînées des composantes d'un agrégat n'est pas égale à la valeur chaînée de l'agrégat lui-même. – (2) PIB aux prix de marché en euros courants. La part du PIB par personne est calculée en considérant la moyenne de l'Italie comme égale à 100.

Tableau a2

Valeur ajoutée de l'industrie manufacturière par branche en 2007 (1) (millions d'euros, indices chaînés, année de référence 2000 et valeurs en %)						
BRANCHES	Valeurs absolues (2)	Part en % (2)	Var. sur l'année précédente en %			
			2004	2005	2006	2007
Industrie alimentaire, des boissons et du tabac	50,5	15,4	7,9	16,2	-5,5	1,8
Industrie textile et de l'habillement	4,3	1,3	-24,0	23,4	-8,2	2,7
Industrie du tannage, du cuir, des peaux et similaires	0,4	0,1	::	::	::	::
Industrie du papier, imprimerie et édition	10,3	3,2	-9,1	0,4	1,4	49,9
Cokéfaction, raffinage, chimie, pharmacie	5,9	1,8	-24,7	-17,3	7,3	2,6
Fabrication de produits minéraux non métalliques	9,3	2,8	-12,9	-1,3	-3,5	6,4
Métaux et fabrication de produits métalliques	103,0	31,4	0,1	-1,2	-6,6	10,6
Machines et équipements mécaniques, électriques et optiques ; moyens de transport	108,8	33,2	12,9	-3,2	-6,2	0,2
Bois, caoutchouc, plastique et autres produits manufacturiers	35,3	10,8	4,0	-10,2	2,9	4,3
Total	327,8	100,0	4,3	-0,3	-4,9	5,4

Source : élaboration de données de l'ISTAT.

(1) Valeur ajoutée aux prix de base. L'emploi des indices chaînés implique la perte d'additivité des composantes chaînées exprimées en termes monétaires. En effet, la somme des valeurs chaînées des composantes d'un agrégat n'est pas égale à la valeur chaînée de l'agrégat lui-même. – (2) Données en euros courants.

Tableau a3

Valeur ajoutée des services par branche en 2007 (1)						
(millions d'euros, indices chaînés, année de référence 2000 et valeurs en %)						
BRANCHES	Valeurs absolues (2)	Part en % (2)	Var. sur l'année précédente en %			
			2004	2005	2006	2007
Commerce et réparations	258,0	10,5	3,0	3,0	1,5	-2,1
Hôtels et restaurants	251,7	10,2	-2,0	-1,6	-4,9	1,6
Transports, entreposage et communications	226,3	9,2	13,9	7,6	4,5	4,1
Intermédiation monétaire et financière	105,4	4,3	8,6	-3,1	6,7	8,2
Services divers aux entreprises et aux ménages (3)	733,0	29,7	-1,7	-0,2	-1,2	1,1
Administration publique (4)	453,6	18,4	-6,4	-9,4	13,0	7,1
Éducation	178,4	7,2	2,9	-2,6	3,7	9,2
Santé et action sociale	194,7	7,9	4,7	-7,5	3,8	-1,7
Autres services collectifs, sociaux et personnels	55,7	2,3	48,5	-21,0	3,3	-7,1
Services domestiques auprès de couples mariés ou vivant en concubinage	10,5	0,4	-4,2	3,1	-3,9	-2,0
Total	2.467,2	100,0	1,7	-2,3	2,8	2,6

Source : élaboration de données de l'ISTAT.

(1) Valeur ajoutée aux prix de base. L'emploi des indices chaînés implique la perte d'additivité des composantes chaînées exprimées en termes monétaires. En effet, la somme des valeurs chaînées des composantes d'un agrégat n'est pas égale à la valeur chaînée de l'agrégat lui-même. – (2) Données en euros courants. – (3) Y compris les activités immobilières, la location, l'informatique, la recherche et autres activités professionnelles et entrepreneuriales. – (4) Y compris également la défense et les assurances sociales obligatoires.

Tableau a4

Entreprises actives, inscrites et en cessation d'activité (1)						
(unités)						
SECTEURS	2009			2010		
	Inscrites	En cessation d'activité	Actives à la fin de la période	Inscrites	En cessation d'activité	Actives à la fin de la période
Agriculture, sylviculture et pêche	44	169	1.964	75	154	1.871
Industrie proprement dite	41	48	955	32	53	951
Bâtiment	198	180	2.850	201	177	2.900
Commerce	133	162	2.337	118	137	2.355
dont: de détail	89	116	1.595	75	90	1.604
Transports et entreposage	11	10	248	10	18	249
Services d'hôtellerie et de restauration	94	92	1.602	93	108	1.633
Finance et services aux entreprises	92	107	1.638	85	97	1.707
dont: activités immobilières	10	24	551	15	24	580
Autres services	42	35	741	32	38	745
Entreprises non classées	230	123	113	265	96	5
Total	885	926	12.448	911	878	12.416

Source : InfoCamere – Movimprese.

(1) Données des entreprises en cessation d'activité corrigées des cessations d'office.

Tableau a5

Patrimoine zootechnique et produits principaux
(unités et variations en %)

PÉRIODES	Bovins	Ovins	Caprins	Lait (1)	Fromage Fontina (2)
	Volumes				
2008	37.605	2.893	4.918	460	416
2009	37.176	2.494	4.748	465	392
2010	35.255	2.634	4.749	467
	Variations sur l'année précédente en %				
2009	-1,1	-13,8	-3,5	1,1	- 5,8
2010	-5,2	5,6	0,0	0,4

Source : région autonome de la Vallée d'Aoste.
(1) Milliers de quintaux. – (2) Milliers d'unités.

Tableau a6

Produits agricoles principaux
(milliers de quintaux, hectares et variations en %)

POSTES	2010 (1)		Var. sur l'année précédente en %	
	Production	Surface cultivée	Production	Surface cultivée
Pommes	38,0	385	-2,6	-1,3
Raisin de cuve	30,5	525	7,0	-3,7
<i>Vin(2)</i>	21,5	...	7,5
Pommes de terre	24,0	130	0,0	8,3

Sources : ISTAT et région autonome de la Vallée d'Aoste
(1) Données provisoires. – (2) Milliers d'hectolitres.

Tableau a7

Indicateurs conjoncturels pour l'industrie proprement dite				
(valeurs en %)				
PÉRIODES	Degré d'utilisation des installations	Niveau des commandes		Production (1)
		Extérieur (1)	Total (1)	
2008 (2)	70,9	10,2	5,2	-3,4
2009 (2)	67,6	-11,7	-9,3	-10,3
2010 (2)	66,2	-4,3	0,1	4,5
2009 – 1 ^{er} trim.	69,1	-35,7	-20,0	-12,1
2 ^e trim.	65,4	0,0	-17,2	-6,1
3 ^e trim.	67,1	-11,1	-6,3	-11,4
4 ^e trim.	69,0	0,0	6,3	-11,4
2010 – 1 ^{er} trim.	66,0	-5,0	-7,1	-3,2
2 ^e trim.	66,5	12,5	10,3	6,3
3 ^e trim.	68,2	-17,6	-6,5	11,8
4 ^e trim.	64,0	-7,1	3,6	3,1
2011 – 1 ^{er} trim.	66,1	-18,8	0,0	0,0
2 ^e trim.	–	18,8	22,6	15,2

Source : élaboration de données de la *Confindustria Vallée d'Aoste, Indagine previsionale trimestrale (Enquête prévisionnelle trimestrielle)*. Historiques des données pour le degré d'utilisation des installations.

(1) Soldes entre le pourcentage des réponses positives (« en augmentation ») et négatives (« en diminution ») fournies par les entreprises interrogées – (2) Moyenne des quatre enquêtes trimestrielles.

Tableau a8

Investissements, chiffre d'affaires et emploi dans les entreprises industrielles				
(unités et variations par rapport à l'année précédente en %)				
POSTES	2009		2010	
	Nb entreprises	Var. en %	Nb entreprises	Var. en %(1)
Investissements	37	-35,9	25	-23,6
Chiffre d'affaires	38	-20,8	25	11,7
Emploi	38	-4,9	25	-5,7

Source : *Banca d'Italia, Indagine sulle imprese dell'industria in senso stretto (Enquête sur les entreprises de l'industrie proprement dite)*. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Par rapport aux historiques des données

Tableau a9

Commerce extérieur (caf-fab) par secteur (millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)						
SECTEURS	Exportations			Importations		
	2010	Variations		2010	Variations	
		2009	2010		2009	2010
Produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	0,8	-24,4	62,8	4,5	-18,8	-18,1
Produits des industries extractives	0,1	-21,6	-57,4	3,6	-69,3	-56,0
Produits alimentaires, boissons et tabac	54,7	-9,2	40,2	20,6	-7,6	77,8
Produits textiles, habillement, maroquinerie et accessoires	2,1	-26,7	85,5	5,6	-9,0	17,7
Bois et produits en bois ; industrie du papier et imprimerie	1,3	0,3	25,3	6,8	-14,8	26,4
Substances et produits chimiques	0,5	-15,2	8,6	9,8	-33,8	38,3
Produits pharmaceutiques, médico-chimiques et botaniques	0,1	6164,7	12256,2	0,3	15,7	47,5
Produits en caoutchouc et en matières plastiques, autres produits de la fabrication de minéraux non mét.	16,1	10,2	-0,4	11,0	-6,6	12,6
Métaux de base et produits métalliques, hors machines et installations	413,8	-51,0	66,3	211,5	-53,5	69,2
Ordinateurs, appareils électroniques et optiques	4,9	-63,5	-25,7	14,1	33,9	18,8
Appareils électriques	2,8	-23,0	15,8	5,6	-55,3	101,9
Outils et appareils n.c.a.	47,2	28,3	-30,8	39,7	-18,6	61,5
Moyens de transport	56,2	11,2	5,3	8,0	33,7	-3,5
Produits des autres activités manufacturières	16,5	-7,8	17,7	7,5	23,4	1,1
Autres produits n.c.a.	4,1	-62,5	3,1	23,5	25,2	171,6
Total	621,3	-36,4	36,2	372,1	-41,4	54,4

Source : ISTAT Cf. section : Notes méthodologiques.

Commerce extérieur (caf-fab) par zone géographique
(millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)

PAYS ET ZONES	Exportations			Importations		
	2010	Variations		2010	Variations	
		2009	2010		2009	2010
Pays UE (1)	341,1	-36,4	31,1	281,8	-37,3	71,4
Zone euro	267,7	-36,8	32,3	216,5	-30,1	64,7
dont : <i>France</i>	108,3	-21,4	17,1	35,7	-16,5	50,1
<i>Allemagne</i>	109,6	-43,0	45,1	68,6	-21,4	12,8
<i>Espagne</i>	17,7	-36,7	34,3	12,5	105,2	218,2
Autres pays UE	73,4	-35,1	26,7	65,3	-55,5	98,1
dont : <i>Pologne</i>	24,5	45,0	-2,8	2,3	-43,9	17,5
<i>Royaume-Uni</i>	21,8	-66,8	66,0	57,3	-59,3	121,3
<i>Suède</i>	2,3	-51,0	40,4	0,9	-3,9	55,0
Pays extra-UE	280,2	-36,5	43,1	90,4	-48,7	18,1
Autres pays européens	154,7	-33,5	32,6	26,8	-52,9	-3,5
dont : <i>Suisse</i>	142,9	-40,8	52,5	13,7	-24,3	16,2
<i>Biélorussie</i>	0,1	305,4	-98,5	0,1	230,1	14,3
Amérique du Nord	16,2	-32,7	62,7	1,7	395,2	-78,3
dont : <i>États-Unis</i>	14,7	-33,2	64,6	1,3	663,6	-82,6
Amérique centrale et du Sud	54,2	-54,7	132,7	10,1	-67,7	48,4
dont : <i>Brésil</i>	22,8	-46,1	52,7	9,4	-49,6	279,5
<i>Mexique</i>	19,2	-59,0	155,6	—	-100,0	—
Asie	48,8	-21,9	36,9	39,4	-21,4	41,8
dont : <i>Chine</i>	18,8	-19,5	15,6	32,4	-17,4	50,7
<i>EDA (2)</i>	18,8	-21,4	31,3	2,3	-29,6	-33,8
Autres pays extra-UE	6,4	-51,1	-37,8	12,4	-80,2	94,2
Total	621,3	-36,4	36,2	372,1	-41,4	54,4

Source : ISTAT. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Agrégat UE à 27. – (2) Économies dynamiques d'Asie : Corée du Sud, Hong Kong, Malaisie, Singapour, Taïwan, Thaïlande.

Tableau a11

Indices d'accessibilité des infrastructures pour le transport routier de marchandises
(nombres indice ; base Italie=100)

ZONES	Accessibilité locale du réseau de transport primaire (1)	Interconnexion routière avec les marchés nationaux (2) (3)		
		2006	1970	1990
Vallée d'Aoste	107,5	94,2	96,2	98,0
Nord-Ouest	129,7	103,6	105,7	107,7
Italie	100,0	100,0	102,0	103,9

(1) Source : élaboration de données ISFORT. Cf. section : *Notes méthodologiques*. Données moyennes des SLL (*Sistemi Locali del Lavoro*, bassins d'emploi) situés dans chaque zone. En ce qui concerne les données provinciales, la province de référence est celle dont fait partie la commune principale du SLL. – (2) Source : Banca d'Italia, *Le infrastrutture in Italia : dotazione, programmazione e realizzazione (Les infrastructures en Italie : équipement, programmation et réalisation)*, Séminaires et congrès, N° 7 en 2011 ; chapitre de D. Alampi et G. Messina. Cf. section : *Notes méthodologiques*. – (3) Base : Italie en 1970=100.

Tableau a12

Structure de la grande distribution (1)

(unités et milliers de mètres carrés)

POSTES	Commerces			Surface de vente			Salariés		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Non spécialisée	42	46	47	39,2	44,0	44,9	1.012	1.040	1.059
- Grands Magasins	7	11	13	6,0	10,5	11,8	89	124	133
- Hypermarchés	2	2	2	15,6	15,6	15,6	495	487	493
- Supermarchés	14	14	14	11,7	12,0	12,0	318	319	327
- Minimarchés	19	19	18	5,9	5,9	5,5	110	110	106
Spécialisée	9	9	9	31,6	31,6	32,4	97	100	118
Total	51	55	56	70,8	75,6	77,3	1.109	1.140	1.177

Source : Ministère italien du Développement économique.

(1) Données au 1^{er} janvier de chaque année.

Tableau a13

Fréquentation touristique par zone de provenance (1)								
(valeurs en % et nombre moyen de jours)								
ZONE DE PROVENANCE	Arrivées			Présences			Séjour moyen	
	Parts 2010	Var. sur l'année précédente en %		Parts 2010	Var. sur l'année précédente en %		2009	2010
		2009	2010		2009	2010		
Italie	68,1	4,6	-0,2	67,7	2,3	-2,2	3,4	3,3
dont : Lombardie	22,1	4,1	2,6	22,1	3,2	0,4	3,4	3,3
Piemont	16,7	10,0	-0,1	14,2	6,1	-3,1	2,9	2,8
Ligurie	7,1	5,7	-0,3	7,9	2,9	-3,3	3,8	3,7
Étranger	68,1	-2,7	5,0	32,3	-8,3	1,9	3,5	3,4
dont : Royaume-Uni	5,9	-10,0	-3,5	9,3	-12,4	-4,9	5,3	5,2
France	7,8	-0,8	5,0	4,6	-13,6	1,6	2,0	2,0
Russie	0,9	-4,0	16,8	1,8	-6,6	9,2	7,0	6,6
Total	100,0	2,3	1,5	100,0	-1,3	-0,8	3,4	3,3

Source : région autonome de la Vallée d'Aoste.

(1) Les données se réfèrent aux flux régionaux enregistrés auprès des hébergements hôteliers et extra-hôteliers.

Tableau a14

L'offre touristique			
(unités, variations et valeurs en %)			
POSTES	2001	2009	Variations (1)
Structures hôtelières			
Nombre de structures	489	498	1,8
Nombre de lits touristiques	23.225	23.567	1,5
Structures complémentaires			
Nombre de structures (2)	241	380	57,7
Nombre de lits touristiques (2)	28.359	28.141	-0,8
Indice d'utilisation brute des structures hôtelières			
	28,9	26,0	-2,8
Dont : hôtels 1 ou 2 étoiles	25,0	21,8	-3,2
hôtels 3 étoiles	29,2	25,7	-3,5
hôtels 4 ou 5 étoiles	35,7	31,4	-4,3
Indice de concentration de Gini des présences de touristes dans les structures hôtelières			
	0,427	0,428	-0,0

Source : élaboration de données de l'ISTAT. Cf. section : Notes méthodologiques.

(1) Variations en % pour le nombre de structures et de lits touristiques. – (2) Les structures complémentaires sont diminuées des logements en location.

Indicateurs financiers et de revenu des entreprises

(valeurs en %)

POSTES	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Produits (1)	-	21,3	4,9	8,1	9,8	-2,3	-15,9
MOL/Actif	11,2	8,6	8,3	9,1	10,5	8,9	8,7
ROA (2)	-0,7	2,1	1,3	1,2	1,7	2,8	3,1
ROE (3)	-1,6	5,1	3,4	3,3	4,5	7,3	7,5
Charges financières/MOL	13,4	13,8	12,9	13,6	13,4	15,0	9,1
Indice de gestion des recouvrements et des paiements (4)	4,3	4,3	6,2	12,6	11,8	10,8	14,4
Liquidité courante	102,2	111,5	113,1	112,0	107,0	108,7	135,1
Leverage (5)	41,3	42,1	42,1	45,6	43,7	36,6	35,3
Dettes financières/Chiffre d'affaires	40,2	38,5	35,3	38,7	34,0	28,2	33,2

Source : élaboration de données de la *Centrale dei bilanci*. Échantillon fermé d'entreprises présentant des comptes non simplifiés. Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Taux de variation par rapport à l'année précédente. – (2) Rapport entre le résultat net rectifié et le total actif. – (3) Rapport entre le résultat net rectifié et les capitaux propres. – (4) Rapport entre la somme des créances commerciales et des stocks nets des dettes commerciales et le chiffre d'affaires. – (5) Rapport entre les dettes financières et la somme des dettes financières et des capitaux propres.

Tableau a16

Actifs occupés et forces de travail											
<i>(variations sur la période correspondante en % et valeurs en %)</i>											
PÉRIODES	Actifs occupés					Total	Deman- deurs d'emploi	Forces de tra- vail	Taux de chô- mage (1)	Taux	
	Agricul- ture	Industrie propre- ment dite	Bâti- ment	Services						d'activité (1) (2)	d'emploi (1) (2)
					dont: com- merce						
2008	3,4	1,4	1,4	0,0	7,3	0,5	3,1	0,6	3,3	70,2	67,9
2009	-3,8	-14,6	2,6	1,0	-8,0	-0,9	36,0	0,3	4,4	70,1	67,0
2010	-8,4	-3,6	-3,5	3,2	2,3	1,2	1,2	1,2	4,4	70,6	67,4
2009 – 1 ^{er} sem.	-22,4	-4,5	-4,0	3,3	-6,2	0,3	45,6	1,7	4,5	71,1	67,9
2 ^e sem.	16,5	-24,3	10,0	-1,3	-9,8	-2,1	27,3	-1,1	4,4	69,2	66,1
2010 – 1 ^{er} sem.	4,9	-12,1	-1,7	3,6	5,3	1,2	-9,3	0,7	4,0	71,2	68,3
2 ^e sem.	-18,1	6,8	-5,3	2,8	-0,8	1,1	12,1	1,6	4,9	69,9	66,5

Source : ISTAT, *Rilevazione sulle forze di lavoro (Enquête sur les forces de travail)*. Cf. section : Notes méthodologiques.
 (1) Valeurs en %. – (2) Population âgée de 15 à 64 ans.

Tableau a17

Structure de l'emploi					
<i>(milliers d'unités et valeurs en %)</i>					
CATÉGORIES	Actifs occupés	Part en %	Var. sur l'année précédente en %		
			2008	2009	2010
Total	57,1	100,0	0,5	-0,9	1,2
dont : femmes	25,1	44,1	1,5	-0,3	2,6
hommes	31,9	55,9	-0,2	-1,4	0,0
Salariés	41,8	100,0	0,8	4,0	-1,1
dont : femmes	20,2	48,4	3,8	4,2	0,1
hommes	21,5	51,6	-1,7	3,8	-2,2
Non-salariés	15,3	100,0	-0,3	-13,2	7,9
dont : femmes	4,9	32,3	-6,1	-17,3	14,6
hommes	10,4	67,7	2,8	-11,3	5,0

Source : ISTAT, *Rilevazione sulle forze di lavoro (Enquête sur les forces de travail)*. Cf. section : Notes méthodologiques.

Tableau a18

Heures de chômage partiel (CIG) autorisées
(milliers d'heures et variations sur la période correspondante en %)

SECTEURS	Régime ordinaire			Régime spécial et dérogatoire			Total		
	2010	Variations		2010	Variations		2010	Variations	
		2009	2010		2009	2010		2009	2010
Agriculture	2,2	279,0	-43,9	-	::	::	2,2	279,0	-43,9
Industrie proprement dite	197,1	278,4	-77,5	265,2	90,5	-51,8	462,4	174,1	-67,6
<i>Alimentaire</i>	8,5	8.576,9	-62,8	-	::	::	8,5	8.576,9	-62,8
<i>Métallurgique</i>	10,2	3.796,9	-96,1	11,9	::	::	22,1	3.796,9	-91,6
<i>Mécanique</i>	108,9	162,6	-79,4	239,1	107,3	-56,6	347,9	131,1	-67,8
<i>Chimique, pétrochimique, caoutchouc et plastique</i>	16,1	456,6	-55,9	-	-100,0	::	16,1	22,1	-55,9
<i>Fabrication de produits minéraux non métalliques</i>	14,7	28,9	12,8	0,8	::	::	15,6	28,9	19,3
<i>Papier, imprimerie et édition</i>	-	1.059,3	-100,0	13,4	::	::	13,4	1.059,3	49,7
<i>Installation d'équipements de construction</i>	38,7	-40,0	1.024,9	-	::	::	38,7	40,0	1.024,9
<i>Industries diverses (1)</i>	0,6	::	-67,6	-	::	::	0,6	::	-67,6
Bâtiment	598,4	16,6	-8,2	18,7	-97,4	1.288,7	617,1	7,1	-5,5
Transports et communications	4,2	4.873,0	-88,2	71,8	-24,8	10.093,2	76,0	2.106,3	107,8
Commerce, services et secteurs divers	-	46,7	-100,0	43,2	500,0	130,8	43,2	449,4	123,9
Total	802,6	98,1	-48,9	411,7	69,5	-29,4	1.214,3	89,5	-43,6
dont: <i>artisanat (2)</i>	202,0	21,3	-17,0	1,9	::	26,8	216,8	27,1	-15,0

Source : INPS.

(1) Y compris également les industries extractives, textiles, celles du bois, de l'habillement, des peaux, du cuir et de la chaussure, de l'électricité et du gaz. – (2) Le régime ordinaire, y compris seulement l'artisanat du bâtiment et de la pierre ; dans le total, y compris également l'artisanat industriel, celui des transports et des services.

Prêts et créances en souffrance des banques par secteur d'activité économique (1)*(encours de fin de période en millions d'euros)*

SECTEURS	Prêts (2)			Créances en souffrance		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Administrations publiques	71,2	57,2	49,7	–	–	–
Sociétés financières et d'assurance	23,3	20,7	30,2	0,2	0,2	0,3
Grandes et moyennes entreprises (a)	1.201,4	1.193,7	1.213,3	31,9	59,7	67,9
Petites entreprises (b) (3)	427,2	425,6	445,4	11,7	15,4	30,3
dont : ménages producteurs (4)	214,6	212,5	227,3	6,5	8,9	10,0
Entreprises (a)+(b)	1.628,6	1.619,3	1.658,7	43,6	75,1	98,2
Ménages consommateurs	624,6	649,0	747,7	9,7	12,8	17,0
Total	2.357,7	2.354,6	2.495,1	53,5	88,3	115,7

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie. Le total inclut également les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables. Cf. section : *Notes méthodologiques*. – (2) Les données sur les prêts ne tiennent pas compte des opérations de prise en pension et des créances en souffrance. – (3) Sociétés en commandite simple et sociétés en nom collectif, sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés.– (4) Sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de 5 salariés maximum.

Prêts aux entreprises par branche d'activité économique(1)*(encours de fin de période en millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)*

BRANCHES	2010	Variations	
		2009	2010
Agriculture, sylviculture et pêche	35,3	-0,9	11,8
Extraction de minéraux de carrières et de mines	5,6	-4,8	-12,1
Activités manufacturières			
<i>Industrie alimentaire, des boissons et du tabac</i>	50,8	7,4	4,7
<i>Industrie textile, de l'habillement et de la maroquinerie</i>	1,9	12,2	-9,3
<i>Industrie du bois et de l'ameublement</i>	15,3	-0,6	6,9
<i>Fabrication du papier et imprimerie</i>	5,5	44,6	-4,8
<i>Fabrication de produits raffinés du pétrole, de produits chimiques et pharmaceutiques</i>	3,3	-7,9	2,1
<i>Fabrication de produits en caoutchouc et en matières plastiques</i>	1,9	3,2	7,4
<i>Métallurgie, fabrication de produits métalliques et de produits minéraux non métalliques</i>	199,1	-7,0	2,7
<i>Fabrication de produits électroniques, d'appareils électriques et non électriques</i>	3,9	-7,2	31,3
<i>Fabrication d'outillages</i>	17,4	-27,8	25,0
<i>Fabrication de véhicules automobiles et d'autres moyens de transport</i>	0,2	-5,1	-32,6
<i>Autres activités manufacturières</i>	4,9	9,4	61,5
Fourniture d'électricité, de gaz, d'eau, d'égouts, d'activités de gestion des déchets et d'assainissement	409,6	3,8	5,1
Bâtiment	381,6	7,9	8,4
Commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et de motocycles	172,3	-8,1	2,9
Transport et entreposage	133,3	-12,4	-13,1
Activités des services d'hôtellerie et de restauration	100,0	7,4	1,8
Services d'information et de communication	11,4	-33,2	34,9
Activités immobilières	127,1	-4,3	-3,8
Activités professionnelles, scientifiques et techniques	36,8	0,7	3,9
Location, agences de voyages, services de soutien aux entreprises	26,6	-56,4	15,9
Activités résiduelles	70,4	31,4	8,2
Total	1.814,0	-1,7	3,5

Source : *Centrale dei rischi* (Service central des Risques). Cf. section : *Notes méthodologiques*.

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie et aux déclarations de banques, sociétés financières et sociétés véhicules d'opérations de titrisation.

Tableau a21

L'épargne financière (1)									
<i>(encours de fin de période en millions d'euros et variations sur la période correspondante en %)</i>									
POSTES	Ménages consommateurs			Entreprises			Total entreprises et ménages consommateurs		
	2009	2010	Variations 2010	2009	2010	Variations 2010	2009	2010	Variations 2010
Dépôts	1.453,8	1.404,8	-1,7	688,6	706,7	2,7	2.142,4	2.111,5	0,1
dont :									
<i>comptes courants</i>	1.091,7	1.132,2	3,7	601,1	544,2	-9,5	1.692,9	1.676,4	-1,0
<i>prises en pension</i>	114,3	61,3	::	29,1	105,0	::	143,4	166,3	::
Titres en dépôt avec ou sans mandat de gestion	2.001,7	1.995,1	-0,3	236,7	326,1	37,8	2.238,4	2.321,2	3,7
dont :									
<i>titres d'État italiens</i>	372,9	378,9	1,6	51,0	135,9	166,6	423,9	514,8	21,4
<i>obligations bancaires italiennes</i>	686,3	676,9	-1,4	59,6	65,2	9,4	745,9	742,1	-0,5
<i>autres obligations</i>	275,9	313,3	13,6	72,1	74,9	3,8	348,0	388,2	11,5
<i>actions</i>	143,9	120,4	-16,3	17,1	20,4	19,0	161,0	140,8	-12,6
<i>parts d' OPCVM (2)</i>	477,9	499,5	4,5	35,1	29,5	-15,9	512,9	529,0	3,1
p.m. : Collecte bancaire (3)	2.150,1	2.093,0	-1,3	753,0	776,1	3,1	2.903,1	2.869,1	0,0

(1) Les titres sont valorisés à la juste valeur (*fair value*). Cf. section : *Notes méthodologiques*. – (2) Organismes de placement collectif en valeurs mobilières. Hors parts déposées par la clientèle sans mandat de gestion explicite. – (3) Dépôts et obligations de banques italiennes. Les données sur les obligations (valorisées à la juste valeur) sont issues des informations sur les titres de tiers en dépôt.

Tableau a22

Gestions de patrimoines (1)						
<i>(millions d'euros et variations en %)</i>						
INTERMÉDIAIRES	Flux nets (2)		Patrimoine géré			
	2009	2010	2009	2010	Variations 2009	Variations 2010
Banques	11,4	6,1	69,3	65,0	48,9	-6,2
Sociétés d'interméd. mobilière (SIM)	5,8	-1,9	16,6	15,8	49,3	-4,9
Sociétés de gestion de l'épargne (SGR)	1,0	-8,3	243,2	241,8	-12,6	-0,6
Total	18,2	-4,1	329,0	322,6	-2,0	-2,0

(1) Données en valeur nominale se référant à la résidence de la contrepartie. Cf. section : *Notes méthodologiques*. – (2) Y compris les cessions et les acquisitions d'activités de gestion de patrimoine entre intermédiaires.

Tableau a23

Taux d'intérêt bancaires (1) (valeurs en %)				
POSTES	Déc. 2008	Déc. 2009	Déc. 2010	Mars. 2011 (4)
Taux actifs				
Prêts à court terme (2)	7,81	5,75	5,49	5,60
dont : <i>grandes et moyennes entreprises</i>	7,35	5,19	4,94	5,15
<i>petites entreprises</i> (3)	9,78	7,46	7,78	7,89
<i>total entreprises</i>	7,82	5,71	5,49	5,68
dont: <i>activités manufacturières</i>	6,47	4,62	3,68	4,07
<i>bâtiment</i>	8,39	5,72	6,10	6,09
<i>services</i>	8,88	7,01	6,59	6,17
Prêts à moyen et à long terme	5,92	4,07	3,31	3,66
dont : <i>crédit à l'habitat aux ménages consommateurs</i>	5,45	3,07	3,24	3,31
<i>entreprises</i>	6,25	4,41	3,30	3,90
Taux passifs				
Comptes courants à vue	0,32	0,31	0,48	0,32

Source : *Rilevazioni sui tassi di interesse attivi e passivi (Enquêtes sur les taux d'intérêt actifs et passifs)*.

(1) Données se référant à la résidence de la contrepartie et aux opérations en euros. Les totaux incluent les administrations publiques, les sociétés financières et d'assurance, les ménages consommateurs, les institutions sans but lucratif au service des ménages et les unités non classées ou non classables. – (2) Données se référant aux crédits auto-liquidatifs et aux crédits révocables. – (3) Sociétés en commandite simple et en nom collectif de moins de 20 salariés. Sociétés civiles, sociétés de fait et entreprises individuelles de moins de 20 salariés. – (4) Données provisoires.

Tableau a24

Structure du système financier (données de fin de période, unités)				
POSTES	2000	2005	2009	2010
Banque actives	14	16	14	12
dont : <i>ayant leur siège dans la Vallée d'Aoste</i>	3	2	1	1
<i>banques spa</i> (1)	1	0	0	0
<i>établissements de crédit coopératif</i>	2	2	1	1
Guichet bancaires en service	92	97	96	98
dont : <i>de banques ayant leur siège dans la Vallée d'Aoste</i>	17	19	19	21
Communes desservies par des banques	34	36	35	35
TPE (2)	2.353	3.781	5.234	5.366
GAB	118	114	144	134
Sociétés financières inscrites dans la liste visée à l'article 107 de la loi italienne sur les banques (<i>Testo unico bancario</i>)	1	2	2	3
dont : <i>confidi (consortiums de caution mutuelle)</i>	0	0	0	1

Source : Base de données publique et fichiers de données des intermédiaires. Cf. section : *Notes méthodologiques*

(1) Y compris les établissements centraux de catégorie et de refinancement. – (2) Depuis 2004, y compris le nombre de TPE déclarés par les sociétés financières.

Tableau a25

Dépenses publiques des administrations locales diminuées des dépenses d'intérêts

(valeurs moyennes de la période 2007-2009 et valeurs en %)

POSTES	Administrations locales					Var. annuel- le en %
	Euros par per- sonne	Ventilation en %			Autres or- ganismes	
		Région et ASL (1)	Provin- ces	Communes (2)		
dépenses courantes pri- maires	7.647	77,4	–	16,9	5,8	2,9
dépenses en capital (3)	3.516	69,2	–	29,2	1,7	1,9
dépenses totales	11.163	74,8	–	20,8	4,5	2,6
pour mémoire :						
<i>dépenses totales Italie</i>	<i>3.464</i>	<i>60,0</i>	<i>4,8</i>	<i>27,1</i>	<i>8,1</i>	<i>2,0</i>
“ <i>RSO</i>	<i>3.241</i>	<i>58,8</i>	<i>5,3</i>	<i>27,9</i>	<i>8,0</i>	<i>2,4</i>
“ <i>RSS</i>	<i>4.717</i>	<i>64,9</i>	<i>2,7</i>	<i>24,1</i>	<i>8,4</i>	<i>0,8</i>

Source : pour les dépenses, Ministère italien du Développement économique (Département du Développement et la Cohésion économique), base de données des *Conti pubblici territoriali* (Comptes des administrations publiques italiennes) ; pour la population résidente, ISTAT. Cf. section : *Notes méthodologiques*. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Y compris les AO. – (2) Les données pour l'Italie et les RSO n'incluent pas la gestion par commissaire de la Ville de Rome, commencée en 2008. – (3) Diminuées des dépenses financières.

Tableau a26

Coûts du système sanitaire (millions d'euros)									
POSTES	Vallée d'Aoste			RSS			Italie		
	2008	2009	2010	2008	2009	2010	2008	2009	2010
Coûts supportés par les établissements situés dans la région	265	268	281	16.090	16.506	16.684	108.689	111.734	112.292
Fonctions des dépenses									
Gestion directe	213	213	223	10.571	10.982	10.950	68.981	71.446	71.170
dont :									
- biens	34	36	38	1.875	2.006	2.083	13.104	14.055	14.731
- personnel	113	112	114	5.969	6.090	6.160	35.264	36.176	36.618
Organismes conventionnés et agréés (1)	51	55	57	5.518	5.525	5.734	39.709	40.289	41.122
dont :									
- dépenses pharmaceutiques conventionnées	21	21	21	1.793	1.739	1.771	11.226	10.999	10.936
- médecins généralistes	13	15	14	941	982	1.025	6.068	6.361	6.539
- autres prestations par des organismes conventionnés et agréés (2)	17	18	22	2.785	2.804	2.938	22.414	22.929	23.647
Solde mobilité sanitaire interrégionale (3)	-14	-16	-16	-264	-264	-264	0	0	0
Coûts supportés pour les résidents (euros par personne)	2.195	2.225	2.321	1.800	1.842	1.861	1.810	1.852	1.861

Source : élaboration de données de l'NSIS du Ministère italien de la Santé ; les données concernant l'année 2010, issues de l'NSIS relativement à la date du 25 mars 2011, pourraient être mises à jour ou complétées avant d'être publiées dans la *Relazione generale sulla situazione economica del paese (Rapport général sur la situation économique du pays)*. Pour la population résidente, ISTAT, *Conti regionali (Comptes régionaux)*. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Y compris, outre les coûts de production des fonctions d'assistance, les coûts supportés pour couvrir la mobilité vers l'hôpital *Bambin Gesù* et le *Smom* (Ordre souverain militaire de Malte). – (2) Y compris les prestations des spécialistes, de réadaptation fonctionnelle, complémentaires et prothétiques, hospitalières et autres prestations conventionnées et agréées. – (3) Le signe est négatif (positif) lorsque le coût supporté pour des prestations d'assistance sanitaire dans d'autres régions italiennes en faveur des résidents est supérieur (inférieur) aux recettes obtenues pour fournir des prestations d'assistance sanitaire aux non-résidents sur le territoire de référence. Il faut soustraire algébriquement ce solde du montant indiqué à la première ligne afin de passer du coût supporté pour financer les établissements sanitaires situés dans la région au coût supporté pour financer les prestations d'assistance sanitaire en faveur des résidents de la région de référence indépendamment du lieu de la prestation. Le chiffre de 2010 est considéré comme égal à celui de 2009 en raison du manque des informations correspondantes à la date de publication du présent rapport.

Tableau a27

Dépenses publiques d'investissements fixes (valeurs en %)									
POSTES	Vallée d'Aoste			RSS			Italie		
	2007	2008	2009	2007	2008	2009	2007	2008	2009
Administrations locales (en % du PIB)	7,0	7,3	7,6	3,6	3,5	3,3	1,8	1,7	1,7
dont (parts en % sur le total) :									
Région et ASL	53,3	57,4	58,0	45,9	45,0	44,8	22,5	23,8	23,5
Provinces	–	–	–	3,6	3,7	3,9	10,0	9,6	9,8
Communes (1)	43,0	39,6	41,8	43,4	43,9	45,9	58,9	57,4	59,8
Autres organismes	3,8	2,9	0,2	7,1	7,4	5,3	8,6	9,2	7,0

Source : Ministère italien du Développement économique (Département du Développement et la Cohésion économique), *Conti pubblici territoriali* (Comptes des administrations publiques italiennes). Le tableau est construit sur la base des données de caisse concernant les dépenses pour la constitution de capital fixe (biens et ouvrages immeubles ; biens meubles et outillages) des administrations locales. – (1) Les données pour l'Italie n'incluent pas la gestion par commissaire de la Ville de Rome, commencée en 2008.

Tableau a28

Indicateurs principaux de l'activité en Recherche et Développement – Année 2008					
(valeurs en %)					
RÉGION	Dépenses en R&D en % du PIB		Nb salariés R&D (pour 1000 hab.)	Diplômés en disciplines scientifiques (pour 1000 hab. 20-29 ans)	Nb de brevets déposés à l'OEB (1)
	Total	dont : Entreprises			
Vallée d'Aosta	0,6	0,4	2,3	0,6	26,6
Nord-Ouest	1,4	1,0	5,0	14,1	134,9
Italie	1,2	0,6	4,0	12,1	81
UE27	1,9	1,2	4,9	13,9	116,5

Source : ISTAT, *Statistiche in breve (Statistiques en bref)*; Eurostat, *dati Regio* (base de données *Regio*) ; OCDE. - (1) Office européen des brevets, année 2007 ; les données sont désagrégées par territoire en fonction de la résidence de l'inventeur

Tableau a29

Recettes fiscales courantes des collectivités locales (1)						
(valeurs moyennes du dernier triennat disponible)						
POSTES	Vallée d'Aoste		RSS		Italia	
	Euros par personne	Var. annuelle en%	Euros par personne	Var. annuelle en%	Euros par personne	Var. annuelle en%
Région	10.875	-0,5	3.310	2,4	1.977	4,1
Provinces	–	–	51	3,2	82	2,0
Communes	448	1,0	283	1,5	346	-1,8
dont (parts en % sur le total):						
<i>ICI</i>	65,7	-2,9	50,7	-2,4	55,8	-6,0
<i>Impôt additionnell à l'IRPEF</i>	2,8	327,1	8,0	26,2	11,0	21,5

Total collectivités locales

Source : élaboration de données de la Cour des comptes italienne (pour les régions) et du Ministère italien de l'Intérieur (pour les provinces et les communes). Les recettes fiscales figurent au titre 1^{er} des comptes des établissements publics (cf. section : *Notes méthodologiques*). Les données relatives aux communes ne comprennent pas, pour garantir l'homogénéité de la comparaison sur le triennat, les recettes provenant de la participation à l'IRPEF. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

(1) Pour les régions, années 2007-2009 ; pour les provinces et les communes, années 2006-2008.

La dette des administrations locales

(millions d'euros et valeurs en %)

POSTES	Vallée d'Aoste		RSS		Italie	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Encours	555,9	520,2	13.273,3	13.552,5	111.356,4	110.950,1
Variation sur l'année précédente en%	-7,0	-6,4	-0,9	2,1	3,9	-0,4
Ventilation en %						
<i>titres émis en Italie</i>	0,0	0,0	4,6	4,4	8,9	8,6
<i>titres émis à l'étranger</i>	70,7	69,5	25,8	23,1	16,8	16,2
<i>emprunts de banques italiennes et CDP(Cassa depositi e prestiti)</i>	29,1	30,3	65,7	69,0	66,9	68,1
<i>emprunts de banques étrangères</i>	0,0	0,0	3,2	3,0	2,3	2,4
<i>autres passifs</i>	0,2	0,2	0,6	0,5	5,0	4,7

Source : Banca d'Italia. Cf. section : Notes méthodologiques. Tout apurement imparfait est dû à l'arrondissement des chiffres décimaux.

NOTES MÉTHODOLOGIQUES

Des informations complémentaires sont contenues dans les Notes méthodologiques et dans le Glossaire des Annexes du Rapport annuel de la *Banca d'Italia* et dans les Annexes méthodologiques du Bulletin Statistique de la *Banca d'Italia*.

L'ÉCONOMIE RÉELLE

Tab. a8

Enquêtes sur les entreprises industrielles et de services

L'enquête sur les entreprises de l'industrie proprement dite de 20 salariés et plus a concerné, pour l'année 2011, 2 809 entreprises (dont 1 755 d'au moins 50 salariés). Dès 2002, elle a été accompagnée de l'enquête sur les entreprises de services de 20 salariés et plus, portant sur les activités suivantes : commerce, hôtellerie et restauration, transports et communications, services aux entreprises. L'échantillon des services pour l'année 2011 comprend 1 128 entreprises, dont 732 d'au moins 50 salariés.

Pour les deux enquêtes, les entretiens ont été réalisés annuellement par les filiales de la *Banca d'Italia* durant la période février-mars de l'année suivant celle de référence.

Le dossier détaillé sur les résultats et les méthodes utilisées au cours de l'enquête est disponible annuellement dans les Suppléments du Bulletin Statistique, collection « Enquêtes par échantillonnage » (www.bancaditalia.it). Dans la Vallée d'Aoste, 25 entreprises industrielles et 13 entreprises de services ont été recensées. À cause du nombre limité d'échantillons, les résultats de l'enquête sont à considérer comme des informations qualitatives, ne permettant pas de dégager – dans le cadre d'un intervalle de confiance acceptable – des estimations quantitatives des paramètres de population correspondants.

Tab. a9 et a10, Fig. 1.2

Commerce extérieur (caf-fab)

Les données sur les échanges avec les pays de l'UE sont collectées à l'aide du système Intrastat ; celles sur les échanges avec les autres pays proviennent des documents des douanes. Les données régionales résultent des données agrégées par province de provenance ou de destination des marchandises. Par « province de provenance », on entend la province où les marchandises destinées à l'exportation ont été produites ou obtenues par suite de la fabrication, de la transformation ou de la réparation de produits temporairement importés. Par « province de destination », on entend la province à laquelle les marchandises importées sont destinées pour la distribution finale ou pour faire l'objet d'une fabrication, d'une transformation ou d'une réparation. Pour plus de détails, voir les Notes méthodologiques de *Commercio estero e attività internazionali delle imprese* (Commerce extérieur et activités internationales des entreprises), publié par l'ISTAT et par l'ICE (Institut italien du commerce extérieur).

Prix des logements selon les données de l'Observatoire sur le marché immobilier de l'Agenzia del territorio (OMI)

La base de données des prix de l'Observatoire sur le marché immobilier (OMI) institué par l'*Agenzia del territorio* (services italiens du cadastre), contient des données semestrielles concernant environ 8 100 communes italiennes, à leur tour réparties en quelque 31 000 zones homogènes (dont l'identification se fonde sur des caractéristiques socio-économiques et urbaines, sur la qualité des transports, etc.) ; la collecte des données se fait pour les principaux types de bâtiments (résidentiels, bureaux, magasins, laboratoires, hangars, entrepôts, box et garages), à leur tour répartis par typologie

(par exemple, les bâtiments résidentiels sont répartis en logements de haut standing, logements civils, bâtiments économiques, villas et pavillons). Les agences immobilières privées, avec lesquelles ont été conclus des accords de collaboration spécifiques, représentent les principales sources utilisées; tandis que les données administratives concernant les transactions ne constituent qu'une source résiduelle. Pour chaque zone et type, il a été indiqué un prix minimum et un prix maximum.

L'estimation des prix des logements a été effectuée selon la méthode de Cannari et Faiella (cf. L. Cannari et I. Faiella, *House prices and housing wealth in Italy*, présenté au congrès "Household Wealth in Italy", Banca d'Italia, Pérouse, Octobre 2007). L'étalon de l'indice des prix pour l'année 2002 est établi à l'aide d'un estimateur composé qui utilise les informations de l'Observatoire sur le marché immobilier de l'Agenzia del territorio (<http://www.agenziaterritorio.it/servizi/osservatorioimmobiliare/index.htm>) et les valeurs de la revue *Consulente immobiliare* (<http://www.consulenteimmobiliare.ilssole24ore.com>) extrapolées, par des modèles de régression, de l'univers des communes italiennes. Les variations des prix pour les années après 2002 se basent sur l'élaboration des données de l'OMI : plus particulièrement, il est calculé une moyenne simple des prix minimums et maximums au mètre carré par zone (centre-ville, alentours du centre-ville et banlieue) au niveau communal ; ces informations sont agrégées au niveau communal en pondérant les trois zones urbaines avec les poids relevés dans l'Enquête sur les Budgets des ménages italiens (*Indagine sui Bilanci delle famiglie italiane*), menée par la Banca d'Italia ; les prix au niveau communal sont donc agrégés par région, macro-zone et territoire national dans son ensemble, en prenant comme poids le nombre des logements recensé par l'ISTAT dans le Recensement de la population et des logements de 2001.

Tab. a11, Fig. r1

Indice d'accessibilité locale du réseau de transport primaire

L'indice, calculé par l'ISFORT (*Istituto Superiore di Formazione e Ricerca per i Trasporti*, Institut Supérieur de Formation et de Recherche sur les Transports) pour chaque bassin d'emploi (*Sistema Locale del Lavoro*, SLL), est la somme de deux composantes : l'accessibilité « infrastructurelle » (*proxy* de l'offre) et l'accessibilité « hiérarchique » (*proxy* de la demande). Pour chaque SLL, les deux mesures sont calculées en fonction des nœuds d'accès les plus proches du réseau primaire de transport des marchandises, en distinguant trois nœuds pour chacune des typologies suivantes : aéroports, ports, péages autoroutiers, gares de chemin de fer conventionnelles et gares de chemin de fer combinées. Les variables utilisées pour le calcul de la composante d'« accessibilité infrastructurelle » représentent la grandeur physique des nœuds (par ex. le nombre de péages autoroutiers), ou bien uniquement la disponibilité d'accès (par ex. le nombre de gares de chemin de fer). Les variables utilisées pour le calcul de la composante d'« accessibilité hiérarchique » sont les volumes déplacés par le SLL (marchandises, passagers, péages). Pour plus de détails sur la méthode utilisée, cf. ISFORT, *Osservatorio nazionale sul trasporto merci e la logistica, Mappa dell'accessibilità infrastrutturale dei Sistemi Locali del Lavoro*, (*Observatoire national sur le transport des marchandises et sur la logistique, Plan de l'accessibilité des infrastructures des bassins d'emploi*), www.isfort.it.

Indice d'interconnexion routière avec les marchés nationaux

L'indice synthétise les principaux facteurs (distances et temps de transport) dont dépend l'accessibilité d'un territoire. Des valeurs supérieures à 100 sont attribuées aux localités dont l'accessibilité a augmenté, plus qu'en moyenne, grâce à la présence d'infrastructures routières. Les indices présentés dans le texte ont été construits à partir des matrices des distances et des temps de liaison entre les chefs-lieux de province italiens, fournies par le *Büro für Raumforschung, Raumplanung und Geoinformation* (RRG) relativement aux années 1970, 1990 et 2008. Les temps routiers sont calculés sur la base du trajet minimum entre l'origine et la destination et en fonction de la vitesse maximale autorisée sur les différentes typologies de routes parcourues, du temps de traversée maritime pour les provinces insulaires, et de la densité de la population en tant que *proxy* du risque d'embouteillage. Pour plus de détails sur la méthode utilisée, cf. Banca d'Italia, *Le infrastrutture in Italia : dotazione, programmazione e realizzazione* (*Les infrastructures en Italie : équipement, programmation et réalisation*), Séminaires et congrès, N° 7 en 2011 ; chapitre de D. Alampi et G. Messina.

Tab. r1

Le tourisme international de l'Italie

En 1996, en prévision de la mise en circulation de l'euro, l'*Ufficio italiano cambi* (UIC, organe de contrôle des activités financières et bancaires) a mené la première enquête par échantillonnage « Le Tourisme international de l'Italie », réalisée aux points de frontière du pays, afin d'établir la balance des paiements touristique et de fournir des statistiques sur le tourisme international de l'Italie, conformément aux principes méthodologiques fixés par les organismes internationaux et notamment par l'Organisation mondiale du tourisme, agence de l'ONU spécialisée dans le tourisme. L'objet principal de l'enquête est de recenser les dépenses des touristes résidant en Italie qui rentrent d'un voyage à l'étranger et celles des touristes résidant à l'étranger qui ont fait un voyage en Italie. Suite à l'absorption de l'UIC par la *Banca d'Italia* le 1er janvier 2008, celle-ci a été chargée de la gestion de l'enquête. La méthode utilisée pour la collecte des données est connue sous le nom de *inbound-outbound frontier survey*. Elle consiste en un entretien réalisé en face à face à la fin du voyage, à l'aide d'un questionnaire, auprès d'un échantillon représentatif des touristes (résidents et non-résidents) en transit aux frontières italiennes. Le nombre et la nationalité des voyageurs en transit sont établis sur la base de comptages qualifiés, eux-aussi effectués à la frontière. L'échantillonnage se déroule de manière indépendante à chaque type de frontière (routière, ferroviaire, aéroportuaire et portuaire), notamment aux 80 points de frontière sélectionnés comme représentatifs. L'enquête est également importante car elle permet d'effectuer des désagréments des dépenses par type de logement, fournissant des informations sur les frais engagés aussi bien par les touristes ayant été hébergés par des parents ou des connaissances que par ceux ayant séjourné dans des logements privés *n'étant pas* inscrits au Registre des établissements commerciaux (*Registro degli esercizi commerciali*).

Outre les dépenses, l'enquête recense un ensemble de caractéristiques concernant le touriste et le voyage, parmi lesquelles : le nombre de nuitées, le sexe, l'âge et la profession, la raison du voyage, la structure d'hébergement utilisée, la désagrégation géographique des origines et des destinations. En 2007, 150 mille enquêtes ont été réalisées et 1,5 millions d'opérations de comptage qualifié ont été effectuées pour la définition de la population de référence. Les principaux résultats et la méthode de l'enquête sont publiés mensuellement sur le site de la *Banca d'Italia* à l'adresse suivante : <http://uif.bancaditalia.it/UICFEWebroot/DocServlet?id=new/it/stat/pubbl/turismo/turismo-it.htm&lingua=it>.

L'ISTAT analyse lui aussi le phénomène du tourisme international (*inbound*) en Italie per le biais de l'enquête sur le « Flux de clients dans les structures d'hébergement ». Cette enquête est un recensement réalisé mensuellement dans les structures d'hébergement inscrites au Registre des établissements commerciaux (*Registro degli esercizi commerciali*, REC), et non pas aux frontières, comme c'est le cas de l'enquête par échantillonnage menée par la *Banca d'Italia*. La méthode d'échantillonnage utilisée par la *Banca d'Italia* permet d'évaluer également la part « souterraine » du tourisme (location de logements privés *n'étant pas* inscrits au REC, ou séjour dans un logement dont le touriste est propriétaire, ou encore hébergement chez des parents ou des amis), qui n'apparaît pas dans l'enquête de l'ISTAT. Les différences de méthode et de but se reflètent également sur les méthodes de réalisation des enquêtes et, par conséquent, sur leurs résultats, qui peuvent diverger de manière sensible. Compte tenu de cela, ces différences sont à interpréter avec prudence.

Tab. a15

Les informations de la Centrale dei bilanci

La *Centrale dei bilanci* est une société à responsabilité limitée, créée en 1983 sur l'initiative de la *Banca d'Italia* en accord avec l'ABI (association des banques italiennes), ayant pour but la collecte et le classement dans des archives électroniques des comptes des principales entreprises italiennes, ainsi que la réalisation d'études d'analyse financière. La société offre ses services aux nombreuses entreprises associées, qui contribuent à la collecte des données. Depuis 2002, la *Centrale dei bilanci* est à la tête d'un groupe comprenant également Cerved Business Information spa, qui recueille les comptes déposés auprès des Chambres de commerce par les sociétés de capitaux italiennes. Depuis le 1er mai 2009, les deux sociétés ont fusionné en un seul sujet dénommé Cerved srl.

Pour l'analyse de la situation économique et financière des entreprises, contenue dans le paragraphe du chapitre 1er : *La situazione economica e finanziaria delle imprese*, il a été sélectionné un échantillon fermé d'entreprises non financières dont les comptes ont toujours figuré aux archives de la Centrale dei bilanci entre 2003 et 2009.

L'indicateur synthétique de risque (Z-score). – Sur la base des Z-scores élaborés par la Centrale dei bilanci, les entreprises sont classées en neuf catégories de risque, qui peuvent être regroupées dans les trois classes suivantes :

- Risque bas (sécurité et solvabilité) : sécurité élevée (score = 1), sécurité (score = 2), grande solvabilité (score = 3), solvabilité (score = 4) ;
- Risque moyen (vulnérabilité) : vulnérabilité, (score = 5), vulnérabilité élevée (score = 6) ;
- Risque élevé : risque (score = 7), risque élevé (score = 8), risque très élevé (score = 9).

Tab. a16 et a17 ; Fig. 2.1 et 2.2

Enquête sur les forces de travail

L'enquête sur les forces de travail (*Rilevazione sulle forze di lavoro*) est une étude trimestrielle menée par l'ISTAT durant toutes les semaines de l'année. Les moyennes annuelles se réfèrent à la moyenne des enquêtes menées. L'enquête présente les principaux agrégats de l'offre d'emploi, l'échantillon des répondants étant de près de 175 000 ménages dans environ 1 246 communes de toutes les provinces italiennes. Elle analyse la position des personnes résidentes (civils et militaires, hors appelés du contingent) présentes sur le territoire national (cf. dans les Annexes du Rapport annuel l'entrée du Glossaire : *Rilevazione sulle forze di lavoro*).

Les principales modifications et les discontinuités statistiques introduites suite à la transformation de l'enquête durant le premier trimestre 2004 et les critères choisis pour le raccordement des données sont décrits dans l'encadré : *La nuova Rilevazione sulle forze di lavoro* (La nouvelle Enquête sur les forces de travail), dans *Bollettino Economico* (Bulletin Économique), n° 43, 2004.

Tab. a18

Dispositif de chômage partiel (Cassa integrazione guadagni, CIG)

Fonds géré par l'Institut national de Sécurité sociale italien (INPS) moyennant lequel des compléments de salaires sont versés aux salariés dans les cas de réduction ou suspension de l'activité de travail prévus par la loi italienne. Sur la base de l'Enquête sur les forces de travail (cf.), les travailleurs bénéficiant du dispositif CIG devraient se déclarer occupés. Afin d'estimer l'apport global de travail à l'économie, les heures de CIG peuvent être transformées en travailleurs occupés (travailleurs équivalents étant au chômage partiel), en les divisant par le volume d'heures contractuel.

L'INTERMÉDIATION FINANCIÈRE

Introduction

Lors de la présente édition du rapport régional, les informations sur l'intermédiation financière ont fait l'objet d'une profonde révision générale, à laquelle sont imputables les principales différences par rapport aux données publiées dans les éditions précédentes. Les caractéristiques des nouvelles informations permettent une meilleure comparaison entre les statistiques régionales et celles nationales publiées dans le Rapport annuel et dans le Bulletin économique de la Banca d'Italia.

La principale nouveauté concerne la méthode de calcul des taux de variation, correspondant actuellement à celle utilisée pour les statistiques publiées périodiquement par la Banque centrale européenne (cf. Notes techniques de la section: Statistiques de la zone euro du Bulletin mensuel de la BCE): les variations sont corrigées des effets de reclassements et de tout autre phénomène ne découlant pas de transactions.

Les encours sont par contre publiés sans aucune correction : en ce qui concerne les données issues des déclarations statistiques de surveillance, les séries des prêts différent : 1) du Supplément du Bulletin statistique de la Banca d'Italia (Moneta e banche, Monnaie et Banques) car ils ne comprennent

pas les créances en souffrance, les opérations de prise en pension et les déclarations de la Cassa depositi e prestiti ; 2) du Bulletin statistique et de la Base de données publique du fait de l'exclusion des créances en souffrance.

Les principales variations dans la définition des agrégés par rapport aux éditions précédentes sont les suivantes :

Ménages consommateurs : le secteur ne comprend pas les institutions sans but lucratif au service des ménages, les unités non classées et celles non classables; de toute façon, les sous-secteurs exclus sont inclus dans le total des prêts.

Branches d'activité économique : introduction d'une nouvelle classification basée, en fonction de l'activité de production principale, sur la classification ATECO 2007 publiée par l'ISTAT.

Prêts subordonnés : sont inclus dans les prêts depuis décembre 2008.

Obligations : comprennent toutes les typologies de titres de dette ; elles incluent les titres émis dans le cadre d'opérations de titrisation ou faisant l'objet d'opérations de démembrement d'obligations (coupon stripping), les obligations structurées et les titres du marché monétaire.

Titres en dépôt avec ou sans mandat de gestion : incluent les obligations émises par des banques italiennes.

Tab. 3.1, 3.2, 3.4 et a19 ; Fig. 3.1 e 3.3

Les déclarations de surveillance des banques

Les données sont issues des déclarations statistiques de surveillance que les établissements bancaires adressent à la *Banca d'Italia* en vertu de l'article 51 du décret législatif italien n° 385 du 1^{er} septembre 1993, Texte unique des lois en matière bancaire et de crédit (*Testo unico delle leggi in materia bancaria e creditizia*). Jusqu'au mois de novembre 2008, sont utilisées les informations de la troisième section de la *Matrice dei conti* (système statistique de surveillance) ; depuis le mois de décembre 2008, suite à la réforme des systèmes de déclaration, sont utilisées les informations de la première section de la *Matrice*. Depuis 1995, même les anciens établissements et sections de crédit spécial envoient des déclarations identiques à celles des autres banques ; à la même date, les données statistiques des anciennes sections ont été englobées dans les déclarations de leurs maisons mères respectives. Les banques et les autres institutions financières monétaires sont exclues des secteurs de contrepartie pris en considération. Pour plus d'informations concernant la ventilation de la clientèle par activité économique, voir le Glossaire du Bulletin Statistique de la *Banca d'Italia* (entrées «settori» et «comparti»). À partir de la présente publication, les institutions sans but lucratif au service des ménages ainsi que les unités non classées et celles non classables, sont exclues des ménages consommateurs.

Données de fin de période ; sauf indication contraire, les informations se réfèrent à la résidence de la contrepartie. Les établissements déclarants ne comprennent pas *Poste spa* (société italienne des bureaux de poste) et la *Cassa depositi e prestiti* (Caisse de Dépôts et Consignations italienne). Des différences éventuelles entre les valeurs totales et la somme des montants présentés dans les tableaux sont dues aux arrondissements.

Définition de certains termes :

Dépôts : incluent les dépôts à vue, les dépôts au jour le jour, les comptes courants, les dépôts à terme, les dépôts à préavis, les chèques de banque et les opérations de mise en pension. Les dépôts en compte courant n'incluent pas les comptes courants à terme. Les dépôts à terme incluent les certificats de dépôt, les comptes courants à terme et les livrets à terme. Les dépôts à préavis incluent les livrets à vue et d'autres dépôts non utilisables pour les paiements de détail.

Prêts : crédits libellés en euros et en devises à la clientèle ordinaire résidente selon les formes suivantes: avances sur effets, autres effets de commerce et documents s.b.f., comptes courants, emprunts, cartes de crédit, crédits avec cession sur salaire, prêts personnels, opérations d'affacturage, crédit-bail financier et autres crédits (les opérations de prise en pension exclues). Depuis décembre 2008, y compris les prêts subordonnés. Jusqu'au mois de novembre 2008, l'échéance des crédits à court terme s'établit à 18 mois maximum, l'échéance des crédits à moyen et long terme à plus de 18 mois. Depuis décembre 2008, l'échéance des crédits à court terme s'établit à 12 mois maximum, l'échéance des crédits à moyen et long terme à plus de 12 mois.

Créances en souffrance : créances envers des sujets se trouvant en état d'insolvabilité (même si celle-ci n'est pas prouvée judiciairement) ou dans des situations essentiellement assimilables. Les effets impayés et les effets protestés en sont exclus.

Créances douteuses : créances envers des sujets ayant temporairement des difficultés financières objectives, lorsqu'il est prévisible qu'elles seront surmontées dans un délai raisonnable.

Titres d'État : obligations du Trésor italien. Actuellement, ils comprennent les *Prestiti della Repubblica*, émis sur les marchés étrangers, ainsi que les titres suivants, émis sur le marché intérieur: BOT (*Buoni Ordinari del Tesoro*), BTP (*Buoni del Tesoro Poliennali*) et certains types de *Certificati del Tesoro*.

Obligations : titres de dette dont l'émetteur s'engage à rembourser le capital et à verser les intérêts, d'un montant fixe ou variable, pour une certaine durée fixée à l'avance.

Obligations bancaires : titres de dette dont la banque émettrice s'engage à rembourser le capital et à verser les intérêts, d'un montant fixe ou variable, pour une certaine durée fixée à l'avance. Selon la réglementation de surveillance, la durée moyenne d'une émission ne doit pas être inférieure à 24 mois. Tout remboursement anticipé ne peut avoir lieu avant 18 mois et doit être expressément prévu par le règlement d'émission.

Collecte bancaire : comprend les dépôts et les obligations.

Parts d'OPCVM : parts d'Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières de droit italien ou d'autres États. Les OPCVM comprennent les Fonds Communs de Placement et les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV).

Gestion de patrimoine mobilier : services fournis par les intermédiaires autorisés aux termes du *Testo unico in materia d'intermediazione finanziaria*, Texte unique en matière d'intermédiation financière (banques, SIM, SGR et autres sujets autorisés), pour la gestion du patrimoine mobilier aussi bien de particuliers et d'institutions (gestion de portefeuilles) que d'OPCVM (gestion collective de valeur mobilières).

Tab. 3.1 et a19 ; Fig. 3.1

Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés des titrisations

Jusqu'au mois de mai 2010, la correction des titrisations s'effectue en calculant les valeurs S_t , les encours des prêts à la fin du mois t , comme suit :

$$S_t = L_t + \sum_{j=0}^n Z_{t-j} (1-x)^j$$

où :

L_t est le niveau des encours comme l'indiquent les déclarations statistiques de surveillance ;

Z_{t-j} est le flux des crédits titrisés au mois $t-j$ depuis juillet 2000 ;

x est le taux de remboursement mensuel des prêts titrisés.

Le taux de remboursement x est estimé sur la base des remboursements des prêts bancaires par secteur et il est constant dans le temps.

Depuis juin 2010, les encours des prêts titrisés sont directement issus des déclarations statistiques de surveillance.

Tab. 3.1, a19 et a21 ; Fig. 3.1 et 3.3

Méthode de calcul des taux de croissance des prêts et des dépôts bancaires corrigés des reclassements

Les taux de variation des prêts et des dépôts bancaires sont calculés sur les différences mensuelles dans les encours corrigées des titrisations et, pour les prêts, des cessions autres que les titrisations depuis juin 2010.

Si l'on indique par L_t les encours à la fin du mois t , par $Ricl_t^M$ la correction due à un reclassement à la fin du mois t et par $Cess_t^M$ les cessions de crédit nettes autres que les titrisations, les transactions F_t^M au mois t sont définies comme suit :

$$F_t^M = (L_t - L_{t-1}) - Ricl_t^M + Cess_t^M$$

Les taux de variation sur les douze mois a_t sont calculés selon la formule suivante:

$$a_t = \left[\prod_{i=0}^{11} \left(1 + \frac{F_{t-i}^M}{L_{t-1-i}} \right) - 1 \right] \times 100$$

Sauf indication contraire, les taux de variation sur les douze mois se réfèrent à la fin de la période indiquée. Les données concernant la *Cassa depositi e prestiti* sont incluses dans les taux de variation depuis octobre 2007 pour les prêts et depuis septembre 2010 pour les dépôts.

Principaux reclassements :

Décembre 2001 : introduction de la série estimée sur les flux cumulés de prêts titrisés.

Octobre 2007 : introduction des déclarations sur les prêts de la *Cassa depositi e prestiti*.

Décembre 2008 : inclusion des prêts subordonnés.

Décembre 2008 : inclusion dans les prêts des effets impayés et des effets protestés.

Juin 2010 : les prêts titrisés sont directement issus des déclarations des établissements gestionnaires (*servicers*) des opérations, au lieu de la procédure d'estimation précédente (cf. *Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés des titrisations*).

Septembre 2010 : introduction des déclarations sur les dépôts de la *Cassa depositi e prestiti*.

Fig. r2 et r3

Regional Bank Lending Survey

Deux fois par an, la *Banca di Italia* mène une enquête sur un échantillon de plus de 400 banques (*Regional Bank Lending Survey*, RBLs). Cette enquête concerne les conditions de l'offre pratiquées par les banques et celles de la demande de crédit des entreprises et des ménages. Les réponses sont différenciées, pour les banques exerçant leur activité sur plusieurs zones, en fonction de la macro-zone de résidence de la clientèle. Les informations sur l'état du crédit dans les différentes régions sont obtenues en pondérant les réponses fournies par les banques sur la base de leur part de marché dans chaque région. L'échantillon régional est constitué de près de 70 intermédiaires opérant dans la région, qui représentent 80 % de l'activité exercée vis-à-vis des entreprises et des ménages opérant dans la Vallée d'Aoste.

L'*indice d'expansion/contraction de la demande de crédit* a été créé en agrégeant les réponses, sur la base des fréquences pondérées avec les parts de marché des banques dans la région, selon les modalités suivantes : 1=expansion considérable, 0,5=expansion modérée, 0=substantielle stabilité, -0,5=contraction modérée, -1=contraction considérable. Les valeurs positives (ou négatives) indiquent l'expansion (ou la contraction) de la demande de crédit.

L'*indice de contraction/expansion de l'offre de crédit* a été créé en agrégeant les réponses, sur la base des fréquences pondérées avec les parts de marché des banques dans la région, selon les modalités suivantes : 1=durcissement considérable des conditions de l'offre, 0,5=durcissement modéré, 0= substantielle stabilité, -0,5=relâchement modéré, -1= relâchement considérable. Les valeurs positives (ou négatives) indiquent une restriction (ou un relâchement) des critères de l'offre.

Tab. 3.2

Prêts aux ménages consommateurs

Les sociétés financière prises en considération sont celles inscrites dans la liste visée à l'art. 107 du décret législatif italien n° 385 du 1^{er} septembre 1993 (*Testo unico delle leggi in materia bancaria e creditizia*, Texte unique des lois en matière bancaire et de crédit) qui exercent l'activité de crédit à la consommation (même si ce n'est pas leur activité principale), comprenant les crédits octroyés, aux termes de l'art. 121 dudit décret, à des personnes physiques agissant dans des buts non liés à l'activité entre-

preneuriale, y compris les crédits concernant l'utilisation de cartes de crédit qui prévoient un remboursement échelonné.

Les crédits à l'habitat incluent les rénovations. Les catégories de crédit bancaire autres que le crédit à l'habitat et le crédit à la consommation qui sont incluses uniquement dans le total, concernent principalement les ouvertures de crédit en compte courant et les prêts, notamment les prêts immobiliers, non destinés à financer l'achat d'habitations. Les variations en pourcentage des banques et des sociétés financières sont corrigées des titrisations et des reclassements (cf. *Méthode de calcul des taux de croissance des prêts bancaires corrigés des titrisations et Méthode de calcul des taux de croissance des prêts et des dépôts bancaires corrigés des reclassements*).

Tab. 3.3, 3.4 et a20 ; Fig. 3.2

Les déclarations à la Centrale dei rischi

La *Centrale dei rischi* (Service central des Risques) recense toutes les positions de risque des banques (y compris les filiales italiennes de banques étrangères, uniquement en ce qui concerne les crédits octroyés aux résidents italiens) pour lesquelles le montant accordé ou utilisé ou le montant des garanties accordées dépasse le seuil de 75 000 euros (jusqu'au mois de décembre 2008), ou bien de 30 000 euros (depuis janvier 2009). Les créances en souffrance sont recensées indépendamment de leur montant.

Définition de certains termes :

Créance échue : se dit d'une créance lorsque le délai de paiement prévu par le contrat, ou bien le délai le plus favorable accordé au débiteur par l'intermédiaire, est dépassé.

Créance restructurée : contrat modifié ou conclu dans le cadre d'une opération de restructuration, soit d'un accord par lequel un intermédiaire ou un groupe d'intermédiaires, à cause de l'état économique-financier dégradé du débiteur, acceptent de modifier les conditions contractuelles initiales (par exemple, rééchelonnement des délais, réduction du montant du prêt et/ou des intérêts) qui engendrent une perte.

Dépassement de crédit : différence positive entre le crédit utilisé, hors créances en souffrance, et le montant opérationnel accordé pour le même crédit.

Créances en souffrance rectifiées : créances totales du système financier envers le débiteur, lorsqu'elles sont déclarées à la *Centrale dei rischi* comme étant :

- en souffrance auprès du seul intermédiaire qui a octroyé le crédit ;
- en souffrance auprès d'un intermédiaire et parmi les dépassements de crédit du seul autre intermédiaire prêteur ;
- en souffrance auprès d'un intermédiaire et le montant de la créance en souffrance est au moins 70 % des créances totales du système financier envers le débiteur ou il existe des dépassements de crédit supérieurs ou égaux à 10 % ;
- en souffrance auprès d'au moins deux intermédiaires pour des montants supérieurs ou égaux à 10% du crédit total utilisé.

Nouvelles créances en souffrance : positions de risque qui entrent dans la condition de créance en souffrance rectifiée.

Tab. 3.3 et a20

Les prêts aux entreprises par branche et forme de prêt

Les informations, issues des déclarations à la *Centrale dei rischi*, concernent tous les intermédiaires financiers déclarants (banques, sociétés financières visées à l'art. 106 du *Testo unico bancario*, inscrites dans le registre et/ou dans liste spéciale visés, respectivement, à l'art. 64 et 107 dudit TUB, sociétés pour la titrisation des créances). Les positions en souffrance en sont exclues. Le classement par branches se base, en fonction de l'activité de production principale, sur le classement ATECO 2007 publié par l'ISTAT. Y compris toutes les positions de risque pour lesquelles le montant accordé ou utilisé ou le montant des garanties accordées dépasse le seuil de 75 000 euros (jusqu'au mois de décembre 2008) ou bien de 30 000 euro (depuis janvier 2009) : les variations en pourcentage sont corrigées pour tenir compte de la discontinuité dans le seuil de recensement.

Définition des formes de prêt :

Affacturage : contrat de cession, sans recours (le risque de crédit est à la charge du cessionnaire) ou avec recours (le risque de crédit est à la charge du cédant), de créances commerciales à des banques ou à des sociétés spécialisées, à des fins de gestion et de recouvrement. À ce contrat peut également être associé un crédit au bénéfice du cédant. Les crédits relatifs à un contrat d'affacturage comprennent les avances accordées sur des créances déjà existantes ou futures. Les positions échues, même lorsque les conditions pour devenir des créances en souffrance ne sont pas remplies, en sont exclues.

Avances, autres crédits auto-liquidatifs et cessions autres que l'affacturage : opérations caractérisées par une source de remboursement préétablie (par exemple, l'escompte sur un effet de commerce).

Ouvertures de crédit en compte courant : crédits octroyés en tant que facilité de caisse – avec ou sans échéance fixée à l'avance – que l'intermédiaire peut supprimer indépendamment de l'existence d'un juste motif.

Crédits à échéance : crédits avec une échéance fixée par contrat, sans source de remboursement préétablie.

Crédit-bail financier : Contrat par lequel le bailleur (société de crédit-bail) donne en location un bien à un locataire pour une durée déterminée. À la fin du contrat, le locataire a la faculté d'acquérir la propriété du bien à des conditions fixées à l'avance. Le bailleur achète préalablement le bien ou le fait construire suivant les choix et les indications du locataire. Les créances relatives à un crédit-bail financier correspondent aux créances implicites (somme des montants du capital des redevances non échues et du prix de rachat qu'on peut déduire du plan de remboursement) augmentées, en cas de non-exécution par le locataire, des redevances (capital et intérêts) échues et non remboursées et des charges et des frais accessoires correspondants, pourvu que les conditions pour devenir des créances en souffrance ne soient pas remplies. Dans le cas du crédit-bail ayant pour objet des biens en construction, les frais engagés par l'intermédiaire pour la construction du bien (appelés charges de pré-location), diminués des redevances éventuellement avancées, sont également compris.

Tab. a21

Méthode de calcul des taux de croissance des titres en dépôt avec ou sans mandat de gestion

Les taux de variation sont calculés sur les différences trimestrielles dans les encours corrigées des reclassements.

Si l'on indique par L_t les encours à la fin du trimestre t et par $RicI_t^M$ la correction due à un reclassement à la fin du trimestre t , les transactions F_t^M au trimestre t sont définies comme suit :

$$F_t^M = (L_t - L_{t-1}) - RicI_t^M$$

Les taux de variation sur les douze mois a_t sont calculés selon la formule suivante :

$$a_t = \left[\prod_{i=0}^3 \left(1 + \frac{F_{t-i}^M}{L_{t-1-i}} \right) - 1 \right] \times 100$$

Sauf indication contraire, les taux de variation sur les douze mois se réfèrent à la fin de la période indiquée.

Tab. a22

Gestions de patrimoines

Les données se réfèrent uniquement aux gestions propres sur une base individuelle, à l'exception des gestions bancaires, comprenant l'ensemble des typologies de gestion et les gestions déléguées par des tiers autres que les banques italiennes. Pour les données sur la collecte nette, incluant les cessions et les acquisitions d'activités de gestion de patrimoines entre intermédiaires, la valorisation utilisée est celle de marché (au « cours pied de coupon » pour les obligations) ou, dans le cas de titres non cotés,

la valorisation au prix de remboursement présumable à la date de l'apport ou du remboursement. Pour les données sur les encours (patrimoine géré), la valorisation utilisée est celle à la juste valeur (au « cours pied de coupon » pour les obligations) du dernier jour ouvrable de la période de référence.

Tab. a23

Les enquêtes sur les taux d'intérêts actifs et passifs

L'enquête trimestrielle par échantillonnage portant sur les taux d'intérêts actifs et passifs a été profondément renouvelée dès le mois de mars 2004 ; le nombre d'établissements bancaires déclarants a augmenté et le système de déclaration a été complété et modifié. Les deux groupes de banques, comprenant les principaux établissements de crédit au niveau national, sont composés de près de 250 unités pour les taux actifs et de 125 unités pour les taux passifs (respectivement 70 unités et 60 unités dans l'enquête précédente).

Les informations sur les taux actifs (effectifs) sont collectées individuellement pour chaque client: l'étude porte sur les crédits octroyés à la clientèle ordinaire relatifs à chaque nom pour lequel, à la fin du trimestre de référence, le montant du crédit accordé ou utilisé déclaré à la *Centrale dei rischi* est supérieur ou égal à 75 000 euros. Pour les nouveaux crédits à échéance, les banques déclarent le taux d'intérêt annuel effectif global (TAEG) et le montant du crédit accordé : les informations sur les taux à moyen et long terme se réfèrent aux crédits à taux non préférentiel contractés au trimestre de référence, d'une durée supérieure à un an.

Les informations sur les taux passifs sont collectées selon la méthode statistique : l'étude porte sur les conditions appliquées aux dépôts sur les comptes courants à vue de la clientèle ordinaire existant à la fin du trimestre. Y compris les comptes courants avec chèques certifiés.

Tab. a24

Les fichiers de données des intermédiaires

Les données concernant les intermédiaires de crédit et financiers sont issues de registres professionnels ou de listes spécifiques gérés, conformément à la loi italienne en vigueur, par la *Banca d'Italia* ou la Consob (Commission italienne pour les sociétés et la Bourse).

Définition de certains termes :

TPE (Terminal de paiement électronique) : appareil automatique qui permet d'effectuer le paiement de biens ou de services auprès de leur fournisseur en utilisant des cartes de paiement. L'appareil permet le transfert des informations nécessaires pour l'autorisation et l'enregistrement, en temps réel ou différé, du paiement.

GAB (Guichet automatique bancaire) : appareil automatique permettant aux clients d'effectuer des opérations telles que des retraits d'espèces, des dépôts d'espèces ou de chèques, des demandes d'informations au sujet de leur compte, des virements, des règlements de factures, des rechargements de crédit de portable, etc. Le client active le guichet en introduisant une carte et en tapant son numéro d'identification personnel.

Société d'intermédiation mobilière (SIM) : entreprises – autres que les banques et les sociétés financières inscrites dans la liste visée à l'art. 107 de la loi italienne sur les banques (*Testo unico bancario*) – autorisées à fournir des services ou à exercer des activités d'investissement aux termes du Texte unique en matière d'intermédiation financière (*Testo unico in materia d'intermediazione finanziaria*). On entend par services et activités d'investissement les activités suivantes portant sur des instruments financiers : la négociation pour compte propre ; l'exécution d'ordres pour le compte de tiers ; le placement; la gestion de portefeuille ; la réception et la transmission d'ordres ; le conseil en matière d'investissement ; la gestion de systèmes de négociation multilatéraux. Les SIM sont soumises à la surveillance de la *Banca d'Italia* et de la Consob.

Sociétés de gestion de l'épargne (SGR) : sociétés par actions ayant la possibilité de fournir conjointement le service de gestion collective et individuelle de patrimoines. Plus particulièrement, elles sont autorisées à instituer des fonds communs de placement, à gérer des fonds communs institués par eux-mêmes ou par des tiers, ainsi que les patrimoines des Sicav, et à fournir le service de gestion sur une base individuelle de portefeuilles d'investissement.

Sociétés financières aux termes de l'art. 107 du Testo unico bancario : intermédiaires financiers inscrits, conformément aux critères établis par le ministre de l'Économie et des Finances italien, dans la liste spéciale visée à l'art. 107 du *Testo unico in materia bancaria e creditizia*, Texte unique en matière bancaire et de crédit, et soumis aux contrôles de la *Banca d'Italia*.

Confidi : organismes, ayant la structure de coopératives ou de consortiums, qui exercent sous forme collective l'activité de caution mutuelle pour garantir le remboursement de crédits octroyés aux entreprises associées ou membres du consortium. En vertu de l'art. 13 de la Loi n° 326 du 24 novembre 2003, ils peuvent prendre le statut de «sujets opérant dans le secteur financier», inscrits dans une section spéciale de la liste visée à l'art. 106 du *Testo unico bancario* ou dans la liste spéciale prévue à l'art. 107 dudit *Testo unico*, ou bien le statut de «banques coopératives à responsabilité limitée».

LES FINANCES PUBLIQUES DÉCENTRALISÉES

Tab. a25

Les dépenses publiques décentralisées diminuées des dépenses d'intérêts

Les administrations locales (AALL) comprennent les collectivités locales (régions et provinces autonomes de Trente et de Bolzano, provinces, communes), les organismes fournissant des services de santé (*Aziende sanitarie locali* et *Aziende ospedaliere*), les collectivités locales fournissant des services économiques et de réglementation de l'activité (par exemple, les chambres de commerce) et les organismes fournissant des services locaux, d'assistance, de loisirs et de culture (par exemple, les universités et les associations lyriques). Les administrations publiques (AAPP) sont composées, au-delà des AALL, des administrations centrales et des organismes de sécurité sociale. Les régions à statut spécial (RSS) sont les suivantes : Vallée d'Aoste, Frioul-Vénétie Julienne, Trentin-Haut-Adige, Sardaigne et Sicile. Les provinces autonomes de Trente et de Bolzano sont comparables aux RSS.

Ce tableau présente les dépenses des AALL, diminuées des dépenses d'intérêts et des opérations financières (actions et apports ; octroi de crédits). Elles résultent de la consolidation des comptes de l'administration régionale avec les comptes de résultat des établissements publics de santé locaux (ASL, *Aziende sanitarie locali*) et des établissements hospitaliers publics (AO, *Aziende ospedaliere*) et avec les comptes des autres organismes des AALL.

Tab. a29

Les recettes fiscales des collectivités locales

Les recettes fiscales des régions, des provinces et des communes figurent au titre 1^{er} des comptes correspondants. Cette catégorie inclut aussi bien les impôts et les taxes dont les recettes sont totalement affectées aux collectivités locales (il s'agit d'impôts et de taxes institués par une loi de l'État et dont les collectivités peuvent modifier les taux dans des limites préétablies), que des parts d'impôts et de taxes du Trésor public versées aux collectivités selon des pourcentages établis par la loi italienne.

Les principaux impôts et taxes recouverts par les régions sont : l'impôt régional sur les activités de production, l'impôt additionnel à l'IRPEF, la taxe automobile et de circulation, la taxe spéciale pour la mise en décharge des déchets, la taxe pour le droit aux études supérieures, la taxe sur les concessions régionales, les impôts sur les concessions des biens domaniaux, la taxe pour le certificat d'aptitude professionnelle, l'impôt sur l'essence pour les véhicules automobiles, l'impôt additionnel à l'impôt substitutif sur le gaz méthane. À ces ressources s'ajoutent celles qui proviennent des participations aux recettes de certains impôts et taxes du Trésor public : plus particulièrement, une participation aussi bien aux recettes de la TVA qu'à celles de l'accise sur l'essence, est attribuée aux RSO (Régions à Statut Ordinaire) ; par contre, les RSS (Régions à Statut Spécial) touchent une partie des principaux impôts et taxes que le Trésor public perçoit sur leur territoire, selon les taux indiqués dans leurs statuts (ou dans les règles d'application correspondantes) et présentés dans le tableau récapitulatif suivant :

POSTES	Vallée d'Aoste	Région Trentin-Haut-Adige	Provinces autonomes de Trente et de Bolzano	Frioul-Vénétie Julienne	Sicile	Sardaigne
IRPEF	10/10	-	9/10	6/10	10/10	7/10
Impôt sur les revenus des sociétés	10/10	-	9/10	4,5/10	10/10	7/10
TVA à la consommation	10/10	2/10	7/10	9,1/10	10/10	9/10
TVA à l'importation	10/10	-	9/10	-	10/10	-
Retenues sur intérêts et revenus de capital	10/10	-	9/10	-	10/10	7/10
Taxes sur les concessions gouvernementales	9/10	-	9/10	-	10/10	9/10
Taxes automobiles	10/10	-	taxe propre	-	10/10	9/10
Droits de succession et de donation	10/10	9/10	-	-	10/10	5/10
Droits de timbre et d'enregistrement	9/10	-	9/10	-	10/10	9/10
Impôts hypothécaires	9/10	10/10	-	-	10/10	9/10
Impôts sur la fabrication	9/10	-	9/10	-	-	9/10
Impôt sur l'électricité	10/10	-	10/10	9/10	10/10	9/10
Impôt sur le gaz méthane pour les véhicules automobiles	10/10	-	9/10	-	-	-
Redevances sur l'usage des eaux publiques	9/10	-	9/10	9/10	-	10/10
Impôt sur la consommation des tabacs	10/10	-	9/10	9/10	-	9/10
Recettes du loto diminuées des gains	9/10	9/10	-	-	-	7/10
Accises sur l'essence et le gazole pour les véhicules automobiles	-	-	9/10	29,75 et 30,34 %	-	-
Autres impôts et taxes	(1)	-	(2)	-	10/10 (3)	7/10 (4)

Sources : Statuts des RSS et des provinces autonomes et règles d'application.

(1) Il est prévu une participation, à raison de 10/10, aux impôts sur les divertissements, aux impôts d'assurance autres que la responsabilité civile, aux retenues sur les lots et sur les gains et, à raison de 9/10, à la surtaxe de frontière. – (2) Hors impôts et taxes revenant à la région Trentin-Haut-Adige ou à d'autres établissements publics. – (3) Les recettes des impôts de fabrication et celles des tabacs et du loto sont en tout cas réservées à l'État. – (4) Hors impôts et taxes revenant à d'autres établissements publics.

Les recettes fiscales du titre I^{er} des comptes des provinces incluent : l'impôt provincial de transcription, l'impôt sur les assurances auto, l'impôt pour l'exercice des fonctions d'hygiène environnementale, la taxe pour l'occupation d'espaces et de zones publics, la taxe pour la mise en décharge des déchets, la taxe additionnelle à la consommation d'électricité, et, pour les organismes des RSO, la participation, à raison d'un taux fixe, aux recettes de l'IRPEF.

Les recettes fiscales du titre I^{er} des comptes des communes incluent : l'impôt communal sur les immeubles, la taxe pour l'occupation d'espaces et de zones publics, la taxe pour le traitement des déchets municipaux solides, l'impôt communal sur la publicité, les droits sur les affiches officielles, la taxe additionnelle à la consommation d'électricité, l'impôt additionnel à l'impôt personnel sur le revenu, l'impôt additionnel aux droits d'embarquement des passagers des aéronefs ; pour les organismes des RSO, une participation aux recettes de l'IRPEF est également prévue. Cette dernière a été exclue des données du tableau concernant les communes afin de garantir l'homogénéité de la comparaison sur les trois années. En effet, la Loi n° 296 du 27 décembre 2006 (loi des finances pour 2007) a modifié, depuis 2007, les modalités d'attribution de la participation aux communes, en prévoyant une participation de 0,69 % aux recettes de l'IRPEF (appelée « participation dynamique »), avec une réduction des transferts du même montant. À la suite de cette modification, la participation à l'IRPEF attribuée aux communes en 2006 a été, depuis 2007, consolidée et comptabilisée au Titre II des recettes, parmi les transferts de l'État ; la nouvelle participation « dynamique » a été par contre ajoutée aux postes des recettes fiscales, ce qui a causé un manque d'homogénéité dans les données relatives à la période 2006-2008 présentée dans le tableau. Depuis 2008, l'augmentation des recettes par rapport à l'année précédente, due à la participation dynamique à l'IRPEF, est répartie parmi les communes en vertu d'un dé-

cret du ministre de l'Intérieur italien, selon des critères de péréquation. Depuis 2009, le taux de participation s'élève à 0,75 %.

Tab. a30

La dette des administrations locales

La dette des administrations locales consiste dans l'ensemble des passifs financiers du secteur évalués à la valeur nominale d'émission. La dette est consolidée parmi et à l'intérieur des sous-secteurs, c'est-à-dire qu'elle exclut les passifs qui constituent des actifs, pour les mêmes instruments, d'organismes appartenant aux administrations publiques, selon la définition adoptée pour la procédure concernant les déficits excessifs de l'Union économique et monétaire européenne. L'agrégat est calculé conformément aux critères méthodologiques prévus au règlement (CE) n° 479/2009 du Conseil, en additionnant les passifs financiers liés aux catégories suivantes : numéraires et dépôts, titres hors actions, crédits. Les crédits sont attribués aux administrations locales seulement si le débiteur réel, c'est-à-dire l'organisme devant effectuer le remboursement, appartient à ce sous-secteur ; les crédits octroyés aux administrations locales dont le remboursement est à la charge de l'État ne sont donc pas inclus.

Les autres passifs incluent notamment les opérations de titrisation considérées comme crédits selon les critères indiqués par Eurostat.

Pour plus d'informations, cf. Suppléments du Bulletin Statistique – Indicateurs monétaires et financiers : *Debito delle Amministrazioni Locali (Dette des administrations locales)*, dans la section : *Appendice metodologica*, Annexes méthodologiques (<http://www.bancaditalia.it/statistiche>).